

Travail de Fin d'Études

en vue de l'obtention du titre de
Bachelier en Coopération internationale
Année académique 2020-2021

Quels accomplissements des circuits courts alimentaires face au système agro-industriel et comment les renforcer ?

Exemple de la dynamique liégeoise

Ceinture Aliment-Terre Liégeoise
Rue Pierreuse 23, 4000 Liège



Présenté par
Noé MATAGNE



Quels accomplissements des circuits courts alimentaires face au système agro-industriel et comment les renforcer ?

Exemple de la dynamique liégeoise

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES – BACHELIER EN COOPÉRATION INTERNATIONALE

ANNÉE ACADÉMIQUE 2020 - 2021

Lieu de stage : Ceinture Aliment-Terre Liégeoise
Rue Pierreuse 23, 4000 Liège

Noé MATAGNE

Remerciements

En premier lieu, j'aimerais remercier la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise et son équipe, qui m'a permis d'acquérir les connaissances et de me construire un réseau qui a été essentiel pour cette recherche.

Mes pensées et remerciements vont également à mon promoteur, M. Benoit Naveau, pour ses relectures, conseils et soutien dans la réalisation de ce travail.

Ensuite, j'adresse toute ma gratitude à Geneviève Gaule et Stéphane Wintgens pour leurs relectures et leur soutien.

Enfin, je souhaiterais adresser un merci tout particulier aux personnes citées dans ce travail qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps et de partager leurs savoirs...

Table des matières

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISATION	7
CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE.....	8
CHAPITRE 3 : LES DEFIS DU SYSTEME AGRO-INDUSTRIEL	9
3.1. DEFINITION ET DELIMITATION.....	9
3.2. PRATIQUES ET DEFIS.....	11
3.2.1 <i>Sphère économique</i>	11
3.2.2 <i>Sphère sociale</i>	14
3.2.3 <i>Sphère environnementale</i>	17
3.3. LIMITE DE L'APPROCHE PAR « SPHERE ».....	21
CHAPITRE 4 : LE CIRCUIT COURT FACE AUX PRATIQUES DE L'AGRO-INDUSTRIE..	23
4.1. ORIGINE ET EVOLUTION	23
4.2. DÉFINITIONS ET CARACTÉRISTIQUES.....	26
4.2.1 <i>Définition</i>	26
4.2.2 <i>Limite de la définition classique</i>	27
4.2.3 <i>Caractéristiques</i>	28
4.2.4 <i>Systèmes agro-alimentaires alternatifs</i>	29
4.3. LES CIRCUITS COURTS : UNE RÉPONSE AUX DÉFIS SOULEVÉS PAR LE SYSTÈME ALIMENTAIRE ACTUEL ?.....	30
4.3.1 <i>Sphère économique</i>	30
4.3.2 <i>Sphère sociale</i>	36
4.3.3 <i>Sphère environnementale</i>	46
CHAPITRE 5 : SUGGESTIONS.....	53
5.1. SUGGESTIONS.....	53
5.2. EN BREF : UN MODELE A STRUCTURER.....	60
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE.....	64
ANNEXES	69

Introduction

« *There is no real alternative* »

(Margaret Thatcher, 1980)

C'est en mai 1980 que la Première Ministre britannique de l'époque prononçait pour la première fois cette célèbre expression, aujourd'hui également connue sous l'acronyme TINA. Ce faisant, elle déclarait et soutenait ouvertement la croyance selon laquelle le capitalisme globalisé et le néolibéralisme étaient la seule option pour le développement économique d'une société. Or, en ce début de 21^e siècle, ce modèle semble très clairement montrer ses limites dans de nombreux domaines.

Plus particulièrement, j'ai souhaité, à travers ce travail, explorer ces limites sous le spectre de notre système alimentaire tout en étudiant un modèle alternatif aujourd'hui en plein essor : le circuit court. Mon intérêt pour ce modèle, et pour une alimentation plus durable en général, est apparu lors de mon stage de bloc 2 et s'est confirmé au fil du temps, notamment par le choix pour mon stage de bloc 3. J'attends donc de ce travail un renforcement de mes connaissances ainsi qu'un élargissement de mes perspectives dans le secteur.

Afin de garantir la cohérence de cette recherche, j'ai souhaité l'inscrire localement : dans la région liégeoise. Pour ce faire, j'ai cherché à garantir la diversité des acteurs lors de mes entretiens (producteurs, distributeurs, chercheurs, acteurs associatifs...). Toutefois, leur nombre étant limité (7) et certains acteurs n'ayant pu être interrogés (par exemple, ceux travaillant en grande surface) faute de temps ou de réponse positive, je ne prétendrai pas fournir ici un travail représentatif de l'écosystème liégeois de manière quantitative, mais plutôt un travail représentatif en termes d'exemplarité et de pertinence des cas.

C'est sous cette limite que j'ai choisi d'étudier le circuit court en tant qu'alternative au modèle agro-industriel, en tentant de répondre à la question : « *Quels accomplissements des circuits courts alimentaires face au système agro-industriel et comment les renforcer ? Exemple de la dynamique liégeoise* ».

Afin d'y répondre, j'ai opté pour une méthodologie hypothético-déductive : sur base d'une première question « hypothèse », j'ai combiné lectures et entretiens afin d'affiner cette question, d'y apporter des hypothèses de réponse, de confirmer ces hypothèses et finalement d'exemplifier mes propos dans l'optique d'apporter une réponse la plus concrète possible.

Dans l'application de cette méthodologie, j'ai décidé d'organiser mon travail en 3 parties. La première partie est dédiée au système agro-industriel et me permettra d'apporter une définition plus claire de ce modèle tout en pointant les défis qu'il soulève. La seconde, axée sur les circuits courts, se divise en 2 temps. D'une part, je tenterai de clarifier au mieux la réalité que couvre ce modèle. D'autre part, je le confronterai aux défis identifiés dans la première partie afin de mettre en avant ses accomplissements et ses points à améliorer. Enfin, sur base de cette analyse, j'élaborerai dans ma troisième partie des suggestions pour renforcer les performances des circuits courts alimentaires. Mais avant tout, laissez-moi vous présenter davantage le contexte et la méthodologie de cette recherche.

Chapitre 1 : Contextualisation

Le Bachelier en Coopération Internationale offre, tout au long du cursus, deux opportunités de se plonger dans le monde professionnel. Lors de ma deuxième année, j'ai réalisé mon stage d'observation chez « *Mangez-Local !* », une plateforme et application permettant de localiser les producteurs et points de vente locaux. Après ce stage, mon intérêt pour l'alimentation locale était confirmé. C'est ainsi que pour mon stage de troisième, j'ai opté pour l'ASBL « Ceinture Aliment-Terre Liégeoise » (CATL).



La CATL est une association liégeoise active dans le domaine de l'alimentation durable officiellement lancée en novembre 2013. Elle s'est fixée comme objectif de « *favoriser le développement de l'alimentation durable et des filières courtes et locales, en sensibilisant à ces thématiques, en soutenant les acteurs qui les composent et en facilitant leur développement* »¹. Elle est donc impliquée dans une série de projets et initiatives de circuit court en région liégeoise, par exemple dans la coopérative Les Petits Producteurs ou encore le festival Nourrir Liège.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la partie pratique de ma recherche, c'est-à-dire celle où je tenterai d'identifier les aspects bénéfiques et les points intéressants à renforcer dans le circuit court, plus particulièrement en région liégeoise. En effet, afin d'illustrer mes propos, je tenterai de tirer des exemples issus principalement du réseau de la CATL mais également un exemple directement en lien avec mon stage de bloc 2, le but étant de dépeindre le dynamisme du circuit court liégeois à travers ce double réseau.

Ainsi prend fin cette partie de mon travail qui aura permis de contextualiser ma recherche en exposant en quelques mots l'institution dans laquelle j'ai pu réaliser mon stage et le lien que j'ai pu établir entre mon lieu de stage et mon TFE. Le contexte étant établi, je vais désormais m'atteler à décrire la méthodologie utilisée pour cette recherche.

¹ <https://www.catl.be/qui-sommes-nous/>

Chapitre 2 : Méthodologie

Ce second chapitre a pour but de faire le point et exposer les différentes méthodes qui ont marqué ma recherche et ainsi éclairer le processus qui m'a permis de construire ce travail dans le contexte décrit plus haut.

Pour la réalisation de ce travail de fin d'études, j'ai opté pour une méthode du type hypothético-déductive telle que celle étudiée dans le cours *d'Approche Anthropologique et Sociologique du Développement* (Bloc 3 – UE302). Sur base d'une question de départ, j'ai combiné sources bibliographiques et entretiens afin de préciser cette question, de formuler des hypothèses, et enfin d'y apporter une réponse la plus claire possible. Dans la formulation de ma question de recherche, j'ai porté une attention particulière à bien intégrer un aspect recherche, notamment en y incluant la dimension du « comment ».

Pour mes recherches bibliographiques, j'ai tenté de compiler des sources d'horizons divers afin de garantir la complémentarité et la représentativité des informations. Vous retrouverez donc parmi ces sources plusieurs rapports (universitaires, associatifs, institutionnels...), livres, études, articles, films... qui m'ont permis de recueillir des informations de manière assez large. C'est cette exploration théorique qui a servi de base à mon travail, particulièrement pour ma première et seconde partie.

Pour ce qui est de mes entretiens, j'ai opté pour un type d'entretien semi-ouvert, laissant ainsi la possibilité aux acteurs de répondre assez librement tout en me permettant de couvrir certains points cruciaux. Vous pourrez d'ailleurs retrouver mes canevas en annexe 3 et 4. Le but de ces entretiens était double. D'une part, j'ai cherché à confirmer les hypothèses que j'avais pu soulever grâce à mes lectures. D'autre part, ils m'ont permis d'inscrire ma recherche dans la région liégeoise et d'exemplifier mes propos à l'aide de divers cas concrets. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai cherché une certaine diversité des acteurs interviewés (producteurs, chercheurs, distributeurs, acteurs associatifs...). Considérant les conditions sanitaires dans lesquelles s'est inscrit ce travail, j'ai réalisé la plupart de mes entretiens en ligne, via la plateforme ZOOM, à l'exception de deux d'entre eux où je suis allé à la rencontre des acteurs.

C'est en combinant ces deux sources d'information que j'ai pu réaliser le travail qui suit et que je vais maintenant vous présenter.

Chapitre 3 : Les défis du système agro-industriel

De nos jours, la Terre abrite près de 8 milliards d'individus et les prévisions estiment que la population mondiale devrait atteindre les 9,7 milliards à l'horizon 2025 (ONU, 2015). Avec cette estimation, une question inéluctable se pose : comment nourrir tout le monde ? Actuellement, la réponse semble être un modèle d'agriculture industrielle intensive couplé d'un système complexe et globalisé de transformation et de transport. Or, même si ce modèle a permis en un temps record d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale, il montre désormais ses limites et sa viabilité est largement remise en cause (SPW, s. d.). Face à ce constat, des initiatives dites « alternatives » visant un modèle agricole plus raisonné et des pratiques durables émergent un peu partout dans le monde et bénéficient aujourd'hui d'un soutien accru de la part du monde politique. Ainsi, bien que le modèle agro-industriel reste le plus répandu et promu, les grandes institutions semblent prendre conscience de l'impact des pratiques qu'il induit et réorientent désormais leurs recommandations vers des systèmes plus durables.

Dans cette partie, je tenterai d'identifier et éclairer les défis phares soulevés par le système agro-industriel en portant un regard critique sur les reproches faits à son égard. Cependant, au vu des critiques récentes, il serait présomptueux de prétendre pouvoir identifier tous les défis et pratiques néfastes de ce système. Ainsi, il va de soi que celles proposées dans ce travail ne constituent pas une liste exhaustive mais plutôt une suite subjective de défis que j'ai jugés pertinents d'aborder.

Toutefois, avant d'entamer cette analyse, il me semble primordial d'apporter quelques précisions sur la notion de « système agro-industriel » et de retracer quelque peu son évolution.

3.1. Définition et délimitation

À travers mes recherches, j'ai été confronté à plusieurs termes permettant de définir le modèle dominant actuel régissant notre alimentation en ce début de 21^{ème} siècle : agriculture conventionnelle/intensive, agro-industrie, industrie agro-alimentaire, système alimentaire industrialisé... Il me semblait donc essentiel de choisir la dénomination la plus complète et correspondant le mieux à l'étendue de ma recherche. Ainsi, afin d'assurer la compréhension de la suite de ce travail, il convient de s'entendre sur le terme de « système agro-industriel ».

Ce système prend ses racines dans la révolution industrielle et plus largement au 18-19^{ème} siècle. À cette époque, la population est en pleine explosion, tout comme la

production de richesse (augmentation des revenus) et le développement de nouvelles technologies. Cela permet alors la création de grandes entreprises agro-alimentaires qui peuvent adopter une stratégie d'augmentation du profit par les économies d'échelle.

Le système alimentaire se mondialise alors, petit à petit, notamment sous l'encadrement des institutions internationales qui visent à instaurer les pratiques d'un modèle alors très occidental un peu partout dans le monde et faciliter le libre-échange (Fournier & Touzard, 2014). C'est ainsi que, progressivement, l'agriculture est passé d'une logique de « produire là où c'est pertinent sur le plan environnemental » (conditions climatiques, sols...), à une logique de « produire là c'est pertinent économiquement », notamment à travers la spécialisation en vue de l'exportation (Baret, 2020). En outre, cette mondialisation a également été facilitée par la chute des coûts de transport, permettant de délocaliser facilement une production en fonction des besoins en main d'œuvre (vers des zones à la main d'œuvre peu qualifiée mais bon marché), des besoins en mécanisation (par exemple, les cultures de céréales) (Decamp, 2013).

Dès la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'essor du système agro-industriel passe à une autre vitesse. Les nouvelles technologies et politiques agricoles permettent la croissance des rendements et des productions : c'est la « Révolution Verte » (Fournier & Touzard, 2014). À ce moment, le système alimentaire entre dans « l'âge agro-industrie » avec des modes de productions s'inspirant grandement du monde l'industrie classique (standardisation, production à la chaîne...). De plus, la filière alimentaire s'allonge et se complexifie puisqu'elle comprend alors les acteurs des étapes de fabrication des intrants, de production, de transformation, de transport... Enfin, la mécanisation se généralise et les exploitations agricoles ont de plus en plus recours aux machines et nouvelles technologies (Rastoin & Gherzi, 2010).

Début du 21^{ème} siècle, le secteur alimentaire devient un enjeu de taille pour le monde de la finance (lui-même central dans l'économie) (Sonkin, 2020) et de plus en plus de firmes de l'agro-industrie sont cotées en bourse. On se retrouve dès lors avec un système alimentaire pouvant être défini comme intensif, spécialisé, concentré, financiarisé et globalisé. En bref, un système hyper-industriel (Rastoin & Gherzi, 2010).

Les Greniers de l'Abondance en donnent la définition suivante :

« Système alimentaire dominant caractérisé par l'importance de l'industrie et des grandes firmes multinationales dans son fonctionnement. Ses attributs sont ceux d'autres secteurs industriels : productivisme, standardisation, concentration, financiarisation, mondialisation. » (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Cette définition, contrairement à celle du « système alimentaire » donnée par Louis Malassis² en 1994, permet de mettre l'accent sur les aspects production, transformation et transport de ce dit système, en apportant une importance moindre à l'aspect consommation.

C'est donc de cette manière que la suite de ce travail sera réalisée, c'est-à-dire en portant une attention particulière aux pratiques dans la phase de production au sens large et en laissant de côté les habitudes des consommateurs qui mériteraient un travail à part.

3.2. Pratiques et défis

Maintenant que le terme de « système agro-industriel » a été bien précisé, je m'attèlerai à en identifier les défis qui contribuent aux dérèglements que nous connaissons dans la sphère économique, sociale, environnementale.

3.2.1 Sphère économique

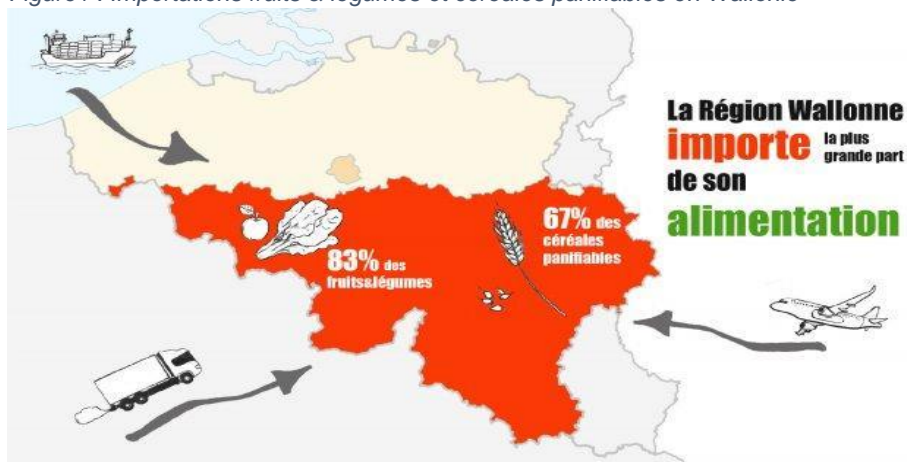
❖ Un système globalisé mais concentré

L'après-guerre a été la scène du développement d'un phénomène aujourd'hui connu sous le nom de la « globalisation », phénomène auquel notre système alimentaire n'a pas échappé. De fait, si on ne considère que les exportations mondiales de produits agro-alimentaires, celles-ci ont été multipliées par 4,4 en seulement 30 ans pour arriver à la somme de 1000 milliards de dollars en 2009 (Rastoin, 2012), alors que la production, elle, a connu un taux de croissance presque 2 fois moins important (Rastoin & Gherzi, 2010). Aujourd'hui, les revers de cette globalisation sont de plus en plus visibles et notre système alimentaire s'en retrouve vulnérable.

D'un côté, parce que la Belgique, et la Région Wallonne en particulier, dépend largement des importations dans de nombreuses filières, comme nous pouvons le constater sur la **Figure 1** (cfr. Page 12). Ainsi, la Wallonie est déficitaire pour plus de 80% de ses besoins en fruits et légumes, mais également pour 67% de ses besoins en céréales panifiables. D'autres filières pour lesquelles la Région Wallonne est en échec en termes d'auto-provisionnement incluent les élevages ovins, les légumineuses ou encore le poisson. Pourtant, nous avons bien les capacités territoriales de produire de nombreux aliments nous-mêmes (« Le Covid-19 montre l'urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires », 2020).

² « la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture »

Figure 1 : Importations fruits & légumes et céréales panifiables en Wallonie



Source : Luttès Paysannes, <https://www.luttespaysannes.be/spip.php?article233>

D'un autre côté, parce que notre propre production agricole et industrie agro-alimentaire dépendent également des débouchés à l'exportation. Un exemple flagrant est la production de pommes de terre puisqu'en Belgique, nous produisons, par rapport aux besoins de la population, pas moins de 16 fois trop de pommes de terre («Le Covid-19 montre l'urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires», 2020).

De plus, si les denrées alimentaires sont souvent au premier plan de cette machine globalisée, ce ne sont pas les seuls éléments de notre système alimentaire à reposer sur la fluidité du commerce international. Le milieu des équipements agricoles a également fortement souffert de l'hyperspécialisation et concentration des chaînes de construction. En effet, en l'espace de quelques années, l'agriculture s'est rapidement motorisée et les exploitations sont désormais dépendantes des firmes d'équipements agricoles, tant pour l'approvisionnement que pour les réparations. Or, ces firmes sont maintenant particulièrement concentrées. En France par exemple, alors que le tracteur est devenu pour ainsi dire indispensable, il n'existe plus de fabricant français et seulement 4 groupes transnationaux (AGCO, Claas, Kubota et YTO) détiennent le monopole sur le territoire. Les chaînes d'assemblage de ces firmes dépendent de vastes réseaux qui dépassent les frontières. C'est ainsi que progressivement, les chaînes d'approvisionnement se sont complexifiées et que le marché de l'agroéquipement s'est retrouvé dépendant de la fluidité du marché (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Là est donc tout le problème de la globalisation. Même si elle a permis d'améliorer les échanges transfrontaliers de bonnes pratiques, de denrées alimentaires ou encore de technologies, elle a surtout engendré une refonte profonde de l'organisation de notre société, de ses institutions et de ses entreprises pour tendre vers un modèle internationalisé où tout repose sur la fluidité de longues chaînes

complexes et qui a permis le développement de quelques « très grandes firmes multinationales » contrôlant la plupart des secteurs (Rastoin & Ghersi, 2010). Pour illustrer ce fait, Christian Jonet, coordinateur de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL), donne l'exemple d'un sablier : un grand nombre de consommateurs d'un côté et de producteurs de l'autre, avec un étranglement au centre et des acteurs au pouvoir d'influence et de décision considérable (Entretien Christian Jonet). Ainsi, couplé à la concentration massive observable dans le secteur de l'agroalimentaire (85% de la production mondiale de l'industrie agroalimentaire est concentrée dans 10 pays) (Rastoin, 2012), il est clair que la globalisation a largement contribué à rendre notre système alimentaire tributaire des échanges internationaux ainsi que dépendant d'une poignée d'entreprises pour garantir son approvisionnement, et par conséquent vulnérable aux chocs systémiques.

Pour un exemple très concret de cette réalité, nul besoin de chercher bien loin : en perturbant tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, la crise du Covid-19 a largement démontré la vulnérabilité du système agro-industriel. En effet, les quelques mesures ayant été prises afin d'endiguer l'épidémie ont suffi à menacer la sécurité alimentaire dans plus d'un pays (Dendoncker et al., 2020). Par exemple, la fermeture des frontières et les restrictions aux exportations avaient largement entravé l'écoulement des produits agricoles et causé de lourdes pertes (Dendoncker et al., 2020), de telle sorte que de nombreux signaux mettaient en garde contre une pénurie alimentaire (Partager C'est Sympa, 2020).

En conclusion, le phénomène de globalisation, bien qu'ayant permis de faciliter les transactions entre nations et améliorer la fluidité du commerce international, a imposé à notre système alimentaire un fonctionnement qui le rend vulnérable aux chocs et ne permet pas de garantir la sécurité alimentaire sur le long terme (Dendoncker et al., 2020). Face à ce constat, nous nous devons de remettre en question la viabilité et durabilité à long terme du système agro-industriel, notamment en se questionnant sur la financiarisation du secteur alimentaire, la deuxième dérive économique identifiée.

❖ **La financiarisation du secteur alimentaire**

Le terme « financiarisation » est défini par le dictionnaire Larousse en ligne comme « la part croissante des activités financières dans le développement de l'économie » (Larousse, s. d.). Véritable corollaire de l'essor du capitalisme, ce phénomène signifie tout simplement que l'économie est de plus en plus dépendante du monde de la finance, pourtant des plus volatile (Posca, 2013). Depuis la fin des années 2000, la financiarisation du secteur agroalimentaire s'est rapidement accélérée, laissant place à une instabilité inquiétante (Cordier & Gohin, 2014).

En effet, les pratiques et normes induites par le système agro-industriel (utilisation massive d'intrants, investissements conséquents dans la machinerie...) requièrent des agriculteurs et exploitants des capitaux de plus en plus importants qui ne sont pas à la portée de tous (Rastoin, 2018). Afin d'assurer le financement de leur activité, les acteurs conventionnels de l'agroalimentaire sont dès lors dans la nécessité de se tourner vers les marchés financiers, les rendant de plus en plus dépendants du monde de la finance (Rastoin, 2012). En outre, la plupart des grandes firmes multinationales de l'agroalimentaire, de par l'importance et la place qu'elles ont pu prendre durant les Trente Glorieuses, sont désormais cotées en bourse et donc tributaires des volontés de leurs actionnaires réfléchissant en termes de « rentabilité ». C'est ainsi que le secteur alimentaire est devenu un enjeu de taille pour les marchés financiers et que la financiarisation du secteur a progressivement évolué, notamment à travers la transformation des ressources agricoles (accompagnée d'acquisitions en masse), et particulièrement de la terre, en actifs financiers (Sonkin, 2020).

Cette dépendance envers les marchés financiers et soumission aux décisions des actionnaires placent le système alimentaire dans une situation de vulnérabilité face aux fluctuations du monde de la finance, par exemple par celles induites par la spéculation financière sur les produits alimentaires (Cordier & Gohin, 2014). Comme l'explique très bien Jean-Louis Rastoin dans son interview pour *Millénaire 3* : « Une bulle spéculative explose, les actionnaires se retirent de l'agriculture et tout s'effondre comme un château de cartes... » (Rastoin, 2018).

Si un effondrement du système financier agricole impacterait l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement, les agriculteurs seraient, très probablement, parmi les plus affectés (Les Greniers d'Abondance, 2020). Ceci les place dans une situation particulièrement précaire et me permet d'introduire la première dérive sociale : la précarité des producteurs.

3.2.2 Sphère sociale

❖ La précarité des producteurs

Si la financiarisation du secteur agroalimentaire est un facteur précipitant les agriculteurs dans une situation précaire, il est loin d'être le seul.

Tout d'abord, dans le système agro-industriel qui est le nôtre et d'un point de vue économique, les producteurs doivent faire face à des pressions démesurées afin de rester compétitifs (Bonfond, 2017). En effet, une double concurrence existe qui contraint les producteurs à pratiquer des prix particulièrement faibles. D'un côté, celle induite par la globalisation qui, au sein d'un même marché, met en compétition des producteurs issus de territoires différents qui ne bénéficient pas des mêmes

avantages/conditions. C'est ainsi que des poulets à 1\$ en provenance des USA viennent concurrencer le marché de la volaille au Maroc (Rastoin & Gherzi, 2010). D'un autre côté, la concurrence qui existe entre les enseignes de la grande distribution se caractérise surtout par une guerre des prix afin de proposer le prix le plus bas au consommateur. Cette concurrence impacte donc tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'aux producteurs dès lors dans l'obligation de pratiquer des prix de vente nets particulièrement bas (Rastoin, 2012). Il est ainsi aisé de constater comment la complexité de ces chaînes d'approvisionnement et la concentration des acteurs en son sein engendrent une répartition particulièrement déséquilibrée de la valeur entre tous les acteurs de la filière (Rastoin, 2018).

Face à cette rémunération particulièrement basse³, les exploitations paysannes sont dans l'obligation de s'adonner à des pratiques aggravant davantage leur vulnérabilité. Par exemple, on peut citer l'endettement massif qui est observable dans le secteur agricole, et qui est d'ailleurs tant une cause qu'une conséquence du faible revenu des producteurs (Chartier, 2015), ou encore la pratique de la contractualisation, pratique initialement exposée comme une alternative à l'accaparement des terres par le financier. Toutefois, elle fut rapidement remise en cause en ce qu'elle aggravait la vulnérabilité des agriculteurs à cause de la volatilité des prix des denrées alimentaires, réduisait leur autonomie et par conséquent leur résilience (Burlet, 2019).

Ensuite, la situation économique précaire des producteurs est à mettre en lien direct avec leur situation sociale particulière. D'un côté, le métier d'agriculteur est souvent stigmatisé et très peu valorisé, et ce malgré la charge de travail colossale que les exploitations agricoles doivent supporter (Paturel et al., 2015). D'un autre côté, le faible revenu des paysans les empêche d'accéder aux activités dites de loisirs et de culture, provoquant dès lors un phénomène d'isolement social et de renfermement dans le cocon familial. En outre, les difficultés économiques des producteurs et la honte pouvant en découler sont des facteurs qui, parfois, aggravent le phénomène d'isolement et de repli sur soi, comme l'expose Lucie Chartier dans son article pour la revue « *Pour* » : « Il est difficile d'affronter le regard des autres quand on travaille et qu'on ne s'en sort pas » (Chartier, 2015).

Ainsi naît une situation de précarité socio-économique, dont les constats sont bien visibles aujourd'hui. En effet, si en Europe un paysan disparaît toutes les 20 minutes (Bonfond, 2017), la Belgique a quant à elle perdu 63% de ses agriculteurs en l'espace de seulement 30 ans, et 1/10 des « survivants » sont considérés en faillite (ANNEXE 1).

³ Selon le SPW et l'IWEPS, dans leur rapport sur les indicateurs des ODD en Wallonie, le revenu d'une exploitation s'élevait en 2017 à 29 502€.

Enfin, en parallèle à cette précarité socio-économique, mes recherches m'ont permis d'identifier une autre forme de précarité particulièrement interpellante chez les agriculteurs : la précarité alimentaire. En effet, on oublie souvent que dans le monde, « une grande partie des personnes qui souffrent de la faim sont des paysans » (Bonfond, 2017). Et pour cause, le modèle productiviste que propose le système agro-industriel est un modèle qui encourage une agriculture dédiée à la vente et non plus une agriculture dite « nourricière ». C'est ainsi que certains producteurs choisissent, voire sont contraints, de mettre la priorité sur la vente de leur production et non pas sur la consommation directe qui représenterait une perte de revenu (Entretien François Sonnet). Par conséquent, une partie de plus en plus importante des agriculteurs est désormais tributaire des banques alimentaires pour subvenir à ses besoins. De plus, dans le budget des ménages agricoles, l'alimentation occupe une place prépondérante (du moins par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles), ce qui remet grandement en question la présomption selon laquelle, de par leur secteur d'activité, les agriculteurs sont autosuffisants en termes d'alimentation (Chartier, 2015).

Ainsi, nous nous trouvons face à un système alimentaire qui se dit capable de nourrir une population en pleine croissance, mais qui ne permet pas aux agriculteurs, pourtant acteurs de premier plan, d'avoir accès à l'alimentation (Paturel et al., 2015). Il semble dès lors logique de questionner ce système sur sa capacité à nourrir le monde.

❖ **Famine et malnutrition**

Le système actuel a été bâti sur la revendication de supprimer la faim dans le monde et nourrir une population toujours croissante (Bonfond, 2017), ce qui l'a poussé à adopter une logique productiviste (Paturel et al., 2015).

Même si cette logique a engendré des résultats non-négligeables, notamment en permettant de diminuer significativement le coût des aliments pour le consommateur (Rastoin, 2018), il est indéniable qu'aujourd'hui il a échoué dans sa mission. Comme le dit si bien l'agriculteur Nick Green dans le film *Demain* de Cyril Dion : « *In terms of production, industrial farmers are hopelessly inefficient. Where they're good at, is they produce money* » (Dion, 2015).

Les constats sur cet échec sont là et pour s'en rendre compte, un regard sur notre situation régionale suffit. On a souvent tendance à croire que les problèmes de famine et de malnutrition sont des problèmes propres aux pays en développement, or la Wallonie en a elle aussi son lot. En 2017, 2% de la population (soit près de 71 000 personnes) dépendaient des banques alimentaires pour garantir leurs besoins

nutritionnels. C'est un nombre en augmentation depuis 2011 ! En outre, le taux d'obésité en Wallonie a augmenté de près de 5% entre 1997 et 2018, passant de 13,7% à 18% (SPW & IWEPS, 2020). De manière plus globale et malgré les engagements du Sommet de la Terre à Rio en 1992, 925 millions de personnes souffrent toujours de la faim à l'heure où j'écris ces lignes (Graziano Da Silva, s. d.).

Les plus touchés restent bien sûr les familles à faible revenu ou personnes en situation de pauvreté. De fait, le développement du système agro-industriel globalisé que nous connaissons a permis aux plus favorisés d'avoir accès à un régime alimentaire varié, mais a réduit les couches les plus pauvres à une consommation de subsistance principalement composée d'aliments hautement transformés mais très peu diversifiés. Le résultat de cette alimentation déséquilibrée induite par le système conventionnel est la prépondérance de l'obésité et des maladies qui lui sont associées (De Schutter, 2020).

Ainsi, en 2021, l'insécurité alimentaire reste le fléau d'une partie non-négligeable de la population (Les Greniers d'Abondance, 2020), alors que nombreux sont ceux qui s'accordent pour dire que nous produisons assez pour nourrir la population, voire plus (Bonfond, 2017). Les causes de ce déséquilibre peuvent être nombreuses, mais une retiendra particulièrement notre attention : le gaspillage alimentaire.

3.2.3 Sphère environnementale

❖ Le gaspillage alimentaire

On sait aujourd'hui que l'on produit assez pour nourrir 12 milliards d'êtres humains. Ce n'est donc pas la sous-production ou une explosion démographique qui est la base de la faim dans le monde, mais plutôt un problème intrinsèquement lié à la logique capitaliste : le gaspillage alimentaire (au sens large) (Bonfond, 2017).

Quand on parle de « gaspillage alimentaire », une précision est à apporter entre les termes « pertes » et « gaspillages » alimentaires. Tous les deux font référence à des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine perdues avant la consommation, mais pas à la même étape de la chaîne. Les pertes désignent « *une diminution, à n'importe quel moment de la chaîne alimentaire, avant le stade de la consommation, de la masse de denrées qui étaient à l'origine destinées à la consommation humaine* » (Goffin, 2018). Alors que le gaspillage fait référence au « *fait de jeter ou de laisser se gâter des denrées propres à la consommation humaine au stade de la consommation* » (Goffin, 2018). On parle donc de pertes et gaspillages alimentaires pour toute nourriture perdue, jetée ou dégradée à une étape de la chaîne alimentaire avant celle de la consommation (Goffin, 2018).

Afin de mieux comprendre ce phénomène, la Région wallonne a mené dans le cadre de son Plan REGAL (Plan wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires), une enquête auprès de 150 agriculteurs et artisans visant à évaluer leur situation en termes de pertes alimentaires. Cette étude a permis d'identifier, d'une part, les étapes de la production et de la transformation où les pertes étaient les plus fréquentes (la vente, le tri et la récolte formant le top 3). D'autre part, elle a permis de mettre en avant les causes de ces pertes alimentaires, dont on peut notamment citer les invendus (à hauteur de 41%), la date limite (26%) ou encore les productions non-standards (18%) (Bondiaux, 2018).

C'est ainsi qu'en Belgique, on estime à 3,6 millions de tonnes par an les pertes et gaspillages alimentaires (Goffin, 2018). Au niveau international, le constat est d'une toute autre ampleur. De fait, il est estimé que sur la production annuelle totale, 1/3 est perdu ou gaspillé, représentant quelque 1,3 milliard de tonnes de denrées alimentaires pour une perte financière avoisinant les 1000 milliards de dollars par an (PNUD, s. d.). Et si les pertes et gaspillages alimentaires sont aussi importants, c'est également à cause des normes instaurées par le système agro-industriel. On peut citer, par exemple, l'allongement et la complexification des chaînes d'approvisionnement qui, en rajoutant des étapes, augmentent les risques de pertes. Autre exemple, ce sont les critères de qualité qui ont été imposés, notamment au bout de la chaîne lors de l'étape de la distribution qui se basent sur des critères de date limite ou d'esthétique pour faire le tri dans les denrées (Dupont, 2009). Ainsi, une production qui ne serait pas conforme peut tout à fait être renvoyée aux producteurs et au final jetée (Entretien Christian Jonet). Pour finir, on peut également citer la distance qui s'est progressivement installée entre le consommateur et sa nourriture. Alors qu'auparavant, l'alimentation était intimement liée au foyer et à la proximité, l'évolution du système alimentaire vers un marché mondial a creusé l'écart, de telle sorte que les méthodes de production sont désormais étrangères au consommateur qui ne donne plus la même valeur à sa nourriture (Rousseau, 2019). Cette perte de valeur fait que non seulement le budget alloué à l'alimentation dans les ménages a brutalement diminué en 50 ans (ce qui a d'ailleurs contribué à tirer la qualité vers le bas) (Entretien Christian Jonet), mais en plus le gaspillage est devenu banal.

Enfin, selon la FAO, c'est la production de 30% de terres arables qui part à la poubelle, ou autrement dit le travail et l'exploitation en vain de 1,4 milliard d'hectares (Goffin, 2018). Dès lors, gaspiller des denrées alimentaires revient à gaspiller les ressources et matières premières mobilisées dans la production de ces denrées. Un impact qui vient s'ajouter à celui directement lié au gaspillage, notamment lorsqu'il est géré par des pratiques polluantes (incinération, décharge...).

Ainsi, si les ressources et matières premières mobilisées pour le travail des terres et les différentes phases de la production sont perdues, il est indéniable que l'impact environnemental des pertes et gaspillages alimentaires est considérable (Goffin, 2018). Par exemple, on peut citer la perte de biodiversité, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (notamment par le traitement en décharge ou par incinération), ou encore une pression accrue sur les ressources d'eau fraîche (Stop Food Waste, s. d.). Or, c'est un impact environnemental qui vient s'ajouter à celui des pratiques du système de production conventionnelle, elles-mêmes endommageant particulièrement la planète.

❖ *Des pratiques polluantes et néfastes pour l'environnement*

Comme expliqué plus haut, notre système alimentaire s'est bâti sur l'objectif de nourrir le monde, ce qui a contribué à l'orienter vers une logique productiviste où seule la performance compte. Cependant, cet accent mis sur la production de masse et la maximisation des rendements dans une logique capitaliste a induit des pratiques agricoles mettant en péril l'équilibre de l'environnement (Entretien François Sonnet), alors que des pratiques telles que la permaculture permettent tout à fait de concilier productivisme et respect de la nature (Dion, 2015).

Tout d'abord, la logique productiviste dans laquelle s'inscrit notre système alimentaire induit la pratique de l'épandage massif de pesticides, herbicides et autres intrants chimiques, dans le but de protéger les cultures contre les ravageurs et augmenter les performances des sols (Bonfond, 2017). Néanmoins, c'est une pratique aux multiples faces cachées. Premièrement, elle a recours à des produits qui ont un impact direct sur la qualité de la couche d'ozone. Deuxièmement, ces produits engendrent la chute de la proportion d'humus présent dans le sol, libérant ainsi dans l'air une quantité non-négligeable de carbone (Bonfond, 2017). Et troisièmement, ils provoquent une perte importante de biodiversité dans les sols. Il s'agit là de substances qui attaquent directement les matières vivantes des sols telles que les vers de terre ou les insectes, pourtant essentiels pour garantir la fertilité de la terre. Par conséquent, on peut dire que l'épandage abusif de pesticides, herbicides ou autres participe à diminuer drastiquement la fertilité des sols, les réduisant au statut de simple « substrat » qui, in fine, nécessiteront un apport abondant d'intrants : la boucle est bouclée (Les Greniers d'Abondance, 2020) !

Ensuite, une autre pratique responsable de l'effondrement de la biodiversité est la monoculture couplée à l'agriculture intensive, deux pratiques qui se sont rapidement imposées dans le développement du système agro-industriel. En effet, par souci de rendement et de maximisation du profit suivant la logique de « c'est bon pour le PIB », les politiques agricoles se sont progressivement tournées vers les productions dites à rendement élevé, allant vers de moins en moins de diversité et de plus en plus

de monocultures (SOS Faim & Îles de Paix, 2020). À nouveau, c'est là une pratique à double tranchant qui a, d'une part, engendré un effondrement sans précédent de la biodiversité à travers l'exploitation des écosystèmes, nous conduisant vers une sixième extinction de masse (Les Greniers d'Abondance, 2020). D'autre part, elle a également précipité la chute de la diversité cultivée et concentré la plupart des cultures. De fait, alors que 6000 espèces végétales constituaient la production mondiale d'antan, seulement 9 constituent 2/3 de cette dernière à notre époque (Les Greniers d'Abondance, 2020). Cette perte de diversité a elle-même un impact en deux temps : elle concentre les ravageurs et pathogènes (entretien François Sonnet) et fait chuter la variété qui auparavant permettait de faire face à l'émergence de nouveaux ravageurs. C'est ainsi qu'un choc local peut avoir un impact sur toute la chaîne alimentaire (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Enfin, il est presque impossible de parler de pratiques agricoles néfastes pour l'environnement sans parler de la déforestation induite par le modèle industriel. En effet, la logique productiviste prône la maximisation de la production et par conséquent l'extension effrénée des terres agricoles ou des terres d'élevage, la plupart du temps aux dépens des autres milieux (entretien François Sonnet). C'est ainsi que près de 80% de la déforestation furent causés par cette recherche de croissance infinie de l'agriculture conventionnelle (Les Greniers d'Abondance, 2020). Si cette déforestation est en grande partie responsable de l'effondrement de la biodiversité dans les zones tropicales (Les Greniers d'Abondance, 2020), elle est aussi un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre, représentant 6 à 17% des émissions globales dans les pays développés (De Schutter, 2020).

Pour conclure, les pratiques agricoles induites par le système agro-industriel engendrent une chute considérable de la biodiversité, dégradent massivement les sols et polluent en participant à près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre (SPW, s. d.). Toutefois, lorsqu'on parle d'émission de GES, un contributeur majeur ne peut être laissé de côté : les énergies fossiles.

❖ Un système dépendant du pétrole

Voici donc la dernière dérive que j'ai pu identifier durant ma recherche : notre système dépend des énergies fossiles pour presque toutes les étapes de la chaîne (intrants, mécanisation, transformation, transport...) (Les Greniers d'Abondance, 2020).

S'il est vrai que la consommation démesurée des énergies fossiles dans l'agriculture a un impact non-négligeable sur l'environnement de par ses émissions massives de gaz à effet de serre, le problème réside surtout dans la vulnérabilité qu'elle engendre pour l'entièreté du système alimentaire.

De fait, le pétrole est partout : il sert à fabriquer les pesticides, faire fonctionner les machines agricoles, transporter les denrées à travers le monde... (Dion, 2015). Et comme l'explique très bien Les Greniers de l'Abondance dans leur rapport de 2020 : *« l'agriculture est passée, en moins d'un siècle, d'une situation d'autonomie énergétique (la force du muscle), à une très forte dépendance aux énergies fossiles »* (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Le problème, c'est que la diminution des stocks d'énergies fossiles est aujourd'hui un fait avéré et indiscutable. Dès lors, nous trouvons un système alimentaire qui repose en majeure partie sur une source d'énergie dont les provisions sur le long terme sont plus qu'incertaines. Par conséquent, une simple perturbation engendrerait des répercussions tout le long de la chaîne d'approvisionnement : les agriculteurs seraient dans l'incapacité de continuer leur activité, la nourriture ne pourrait plus être transportée, le prix des denrées alimentaires grimperait en flèche et les consommateurs, privés de pétrole, seraient incapables de se rendre aux lieux de vente. La vulnérabilité causée par cette dépendance aux énergies fossiles pourrait donc avoir des effets catastrophiques (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Voici donc les 7 dérives les plus pertinentes que mes recherches m'ont permis d'identifier et de mettre en avant dans ce travail. Cependant, durant ma rédaction, j'ai pu remarquer que mon approche par « sphère » engendrait une certaine limite dans l'appréhension des dérives citées plus haut.

3.3. Limite de l'approche par « sphère »

C'est par souci de clarté et simplicité que j'ai souhaité répertorier les dérives du système agro-industriel par sphère économique, sociale et environnementale. Toutefois, cette approche entraîne une limite non-négligeable : elle empêche d'aborder une vision « globale » de la situation et a tendance à individualiser les problèmes alors que la plupart sont très clairement interconnectés.

Un exemple très concret est la dérive liée au gaspillage alimentaire. J'ai pris la décision de classer cette dernière en tant que problème environnemental car selon moi, c'est là que l'impact est le plus important. En effet, si les pertes et gaspillages alimentaires sont eux-mêmes responsables de 8 à 10% des émissions de GES, ils représentent également l'utilisation en vain de ressources et pratiques particulièrement polluantes. Or, ce problème, alors d'ordre environnemental, a un impact considérable sur la sphère sociale puisque, comme expliqué plus haut, le gaspillage est une des causes principales de la faim dans le monde. On peut dès lors

considérer que le gaspillage est aussi un problème social. Enfin, le lien avec la sphère économique est lui aussi facilement identifiable. Dans le marché globalisé qui est le nôtre, de nombreuses productions sont destinées à l'exportation, et leur écoulement dépend donc de la fluidité des flux du marché international. Toute perturbation peut engendrer des pertes catastrophiques, comme nous avons pu le constater lors de la crise du Covid-19 où les agriculteurs belges se sont retrouvés avec 16 fois trop de pommes de terre que le besoin national (Tchak !, 2020).

Ainsi, j'ai bien conscience que cette approche par « sphère » pourrait isoler voire catégoriser les défis identifiés. Cependant, étant conscient de cette limite, j'ai tenté d'apporter une certaine continuité dans la rédaction qui permet de passer outre la limite et facilement appréhender « l'interconnectivité » existant entre les différents points.

Voici donc la fin de la première partie de mon travail qui m'aura permis, dans un premier temps, de définir et délimiter la notion de « système agro-industriel ». Par la suite, j'ai pu identifier 7 défis de ce système que j'ai répertoriés sous 3 sphères : économique, sociale et environnementale. Enfin, j'ai pu constater la limite de cette approche par « sphère » et expliquer ma démarche pour la compenser. Dans la partie suivante, je m'efforcerai de confronter les défis mis en avant ci-dessus au modèle de « commercialisation en circuit court » et aux pratiques que ce modèle induit, tout en tentant de déterminer les aspects à renforcer afin d'améliorer son impact et ses résultats.

Chapitre 4 : Le circuit court face aux pratiques de l'agro-industrie

La première partie de ce travail nous a permis d'identifier quelques défis soulevés par notre système alimentaire agro-industriel. De par ses impacts et ses externalités négatives sur le plan économique, social et environnemental, sa durabilité est désormais remise en question et le développement de modèles alternatifs à ce système est devenu une priorité en ce début de 21^e siècle (Rastoin, 2012).

Dans cette partie, j'ai souhaité analyser les circuits courts alimentaires en tant qu'alternative au modèle dominant afin d'identifier, d'une part, les points forts de ce mode de commercialisation qui en font une réponse aux défis soulevés par l'agro-alimentaire, et d'autre part, les aspects qui seraient à renforcer afin d'améliorer les performances de tels circuits.

Ainsi, je débiterai en proposant un bref historique de l'évolution des circuits courts ainsi qu'en contextualisant leur essor en région liégeoise sous l'angle de la CATL. S'en suivra alors une tentative de définition complète de ce modèle en confrontant la définition officielle aux limites qu'elle sous-tend. Enfin, en couplant des informations issues de lectures et d'entretiens d'acteurs du circuit court, je tenterai de mettre en lumière tant les aspects bénéfiques que ceux à renforcer pour améliorer les performances des CC dans les 3 sphères mentionnées plus haut : économique, sociale et environnementale.

4.1. Origine et évolution

Même si les circuits courts ont le vent en poupe ces dernières années, particulièrement au début de la crise sanitaire, ce mode de commercialisation et d'échange n'est pas récent et son origine est bien plus ancienne qu'il n'y paraît.

La vente directe sur les marchés, en Antiquité ou au Moyen Âge par exemple, reste une des premières formes d'échange dans l'alimentation. D'ailleurs, c'est bien autour de l'agriculture que les 1^{ers} modes de commerce ont vu le jour (Decamp, 2013).

C'est donc une filière de vente qui va prospérer pendant des siècles, jusqu'à l'industrialisation de l'Europe qui marque le début de son déclin. En effet, l'histoire des circuits courts est intimement liée à celle du modèle agro-industriel. Alors que ce modèle est en plein essor après la Seconde Guerre Mondiale, la commercialisation en circuit court ne résiste pas aux nouvelles pratiques (mécanisation massive, intrants chimiques...) et à la complexification de la chaîne d'approvisionnement induite par la grande distribution (Chiffolleau, 2019).

Toutefois, cette montée en puissance du système agro-industriel, bien que très répandue, n'est pas universelle et n'empêche pas la naissance de certains modes de commercialisation en réaction à ce système. On peut notamment citer le système « teikei » au Japon. En réaction à la contamination de poissons par l'activité industrielle qui engendra maladies et décès fin des années 50, des citadins et citadines se regroupent en 1965 pour partager leur inquiétude et mettre sur pied un nouveau système. Ce système se basait sur un contrat entre consommateurs et producteurs qui garantissait au dernier l'achat à l'avance de toute sa production, et aux premiers des cultures sans produits chimiques. Le but étant d'avoir un système d'échange direct avec une garantie de produits sains (Chiffolleau, 2019).

On peut également citer le modèle de CSA (Community-Supported Agriculture) qui s'est développé en Amérique du Nord dans les années 80 et qui a inspiré d'autres initiatives à voir le jour. On peut ainsi observer ce qui pourrait être un renouveau du circuit court. Ces alternatives et les motivations qui les accompagnent varient selon le contexte (lien prédominant en France entre produits du terroir et gastronomie par exemple) (cfr 1.2.4 Systèmes agro-alimentaires alternatifs), mais elles partagent souvent un point commun : la volonté de se décaler, de rompre avec le système global (Chiffolleau, 2019).

On remarque que ce renouveau est supporté tant par les consommateurs que par les producteurs. Les premiers sont à la recherche de plus de qualité et une garantie de produits sains, notamment après la crise de la vache folle qui avait marqué fortement la Grande-Bretagne. Les seconds, qu'ils soient militants ou non, souhaitent aussi trouver un moyen de résister aux crises économiques et de contrer le « mal-être » qui caractérise leurs conditions de vie. C'est ainsi qu'au début des années 2000, les CC émergent comme des « passerelles entre agriculteurs et consommateurs » et se construisent comme une contestation du modèle dominant ainsi qu'un moyen de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale (Chiffolleau, 2019).

Actuellement, l'essor des circuits courts relève d'une prise de conscience liée aux multiples crises sur le plan social, économique, énergétique, environnemental... Les consommateurs cherchent désormais à donner un sens à leur consommation. Ils ne sont plus uniquement dans une logique de prix mais plus dans une logique de prise en compte de l'impact de leurs choix sur la société (Decamp, 2013).

Dans la région liégeoise, le développement des alternatives à la grande distribution et au modèle agro-industriel est tangible. C'est ce qu'explique Christian Jonet, coordinateur de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise quand il parle du développement de l'ASBL. À son lancement en 2013, la CATL comptait dans son réseau 4 coopératives alimentaires en circuit court. Aujourd'hui, 7 ans plus tard, elle

en compte près de 25 et a supporté l'installation d'une dizaine de nouvelles exploitations maraîchères autour de la ville de Liège. Le dynamisme du circuit court en région liégeoise est donc particulièrement important, voire précurseur en Wallonie. En effet, la CATL a déjà été reconnue comme exemple par les institutions wallonnes cherchant notamment à s'inspirer de ce modèle pour créer davantage de ceintures alimentaires dans la Région. De plus, ce qui est intéressant dans le circuit court liégeois, c'est la caractéristique « *bottom up* » du mouvement. En effet, au départ, le CC a été porté par différents acteurs, citoyens et associations ayant porté une réflexion sur le modèle alimentaire dominant. Ce n'est que récemment que l'institutionnel a orienté sa stratégie afin de soutenir et financer ces initiatives (Entretien Guénaël Devillet).

Un exemple concret de l'intérêt croissant pour le circuit court en région liégeoise est la coopérative de vente « Les Petits Producteurs » (LPP), un projet soutenu par la CATL. Le concept est simple : un magasin lancé en 2016 dans le centre-ville (En Neuvise) qui a pour but



de promouvoir une alimentation de qualité locale et d'en favoriser l'accès à tous les liégeois tout en s'engageant envers les producteurs. Ce projet a rapidement trouvé son public et a aujourd'hui bien évolué. En 2017, LPP est devenu une coopérative à finalité sociale, marquant ainsi son engagement tant envers les producteurs (prix juste et valorisation du travail), qu'envers son équipe et les consommateurs (transparence dans les comptes, sur l'origine des produits...). Comme ils le décrivent sur leur site internet⁴ : « À l'échelle de l'agglomération de Liège, nous construisons un modèle agricole **durable** et **solidaire** avec des **petits producteurs partenaires**, en vendant leurs produits en circuit court et au **prix juste** » (Les Petits Producteurs, s. d.). Les Petits Producteurs sont désormais représentés par 4 points de vente (en seulement 3 ans) répartis entre Liège (3) et Visé (1). Plus que juste des magasins, c'est un réel réseau de citoyens engagés qui s'est créé autour de LPP, permettant une réelle réflexion sur les pratiques de la coopérative et les voies d'amélioration. Comme me l'a expliqué Pascal Hennen, coordinateur du projet, lors de notre entretien, Les Petits Producteurs adoptent une réflexion à double sens dans l'orientation de leur activité. Ils cherchent, à travers leur travail, à redonner de la dignité aux producteurs, à leur donner du sens, tout en partant du principe que le consommateur a droit à une

⁴ Informations récupérées sur le site de LPP : <https://lespetitsproducteurs.be/cooperative/>

alimentation de qualité, à un prix juste et en connaissant le sens de son achat. C'est cette réflexion qui oriente les pratiques de LPP.

Ainsi, la commercialisation en circuit court ne date pas d'hier mais jouit actuellement d'une popularité certaine. Cependant, alors que cette pratique se répand de plus en plus, les définitions qui en sont proposées, elles, ne font pas l'unanimité.

4.2. Définitions et caractéristiques

Nous avons pu constater que les motivations et la prévalence de la commercialisation en circuit court a évolué dans le temps selon les époques. Apparue dès l'Antiquité comme la première forme d'échange de denrées alimentaires, elle a aujourd'hui une vocation plus militante visant un renouveau du lien entre les acteurs de l'alimentation avec une volonté de rupture avec le système classique. En proposer une définition univoque est donc une tâche plus ardue qu'il n'y paraît.

4.2.1 Définition

Officiellement, Biowallonie, une entreprise qui accompagne les acteurs de l'agriculture dans leur démarche « biologique », définit le circuit court comme un système de commercialisation où les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs sont limités. Selon ses mots, « *c'est un mode de commercialisation de produits agricoles ou horticoles, bruts ou transformés, dans lequel un seul intermédiaire maximum intervient entre le producteur et le consommateur* » (Goffin et al., 2014).

Cette définition permet de séparer les pratiques en CC en 2 catégories : la vente directe et les autres circuits courts. La vente directe correspond à une vente réalisée par l'agriculteur ou un membre de l'exploitation agricole à la ferme (magasin, auto-cueillette...) ou en dehors, par exemple sur les marchés. Les autres circuits sont des modes de commercialisation faisant appel à un intermédiaire, par exemple les commerces (Leonard, 2010). Le but de ce travail n'étant pas de proposer une typologie complète des pratiques en circuit court, je n'irai pas plus loin dans la distinction. Cependant, Vincent Léonard⁵ a proposé en 2010 un essai de typologie de ces modes de commercialisation qu'il a résumé dans un graphique simplifié se trouvant en annexe de ce travail (ANNEXE 2).

⁵ Leonard, V. (2010, décembre 8). *Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts*. Colloque « Les circuits courts en Région wallonne : échanges et réflexions », Gembloux. <http://hdl.handle.net/2268/81836>

Ainsi, cette définition montre déjà comment le circuit court se veut alternatif : d'une chaîne d'approvisionnement complexe aux intermédiaires nombreux et difficilement identifiables qui caractérise le système agro-industriel, on passe à une logistique simplifiée avec au maximum un intermédiaire. Toutefois, un aspect essentiel semble manquer. En effet, à travers cette définition, les CC se contentent d'être un mode de commercialisation à la logistique simplifiée (Le Labo de l'ESS, 2015).

4.2.2 Limite de la définition classique

Mes recherches m'ont permis de mettre en avant une limite fondamentale des circuits courts qui réside dans sa définition : en le réduisant à un mode de commercialisation avec maximum un intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, la définition officielle omet toutes les valeurs sous-tendues par ce modèle alternatif et soulève donc un sérieux questionnement.

En effet, comme l'explique bien Christian Jonet, importer de l'autre bout du monde des denrées produites à coup de pesticides et produits phytosanitaires en impliquant un seul intermédiaire correspond bien à la définition du circuit court. Or ces denrées n'auront été produites ni localement ni durablement.

C'est également le constat du Labo de l'ESS qui a tenté, à travers divers travaux, de dépasser la définition classique des circuits courts et de remettre au centre les valeurs et l'originalité qui les caractérisent. C'est ainsi qu'en 2014, le groupe de recherche a proposé la définition suivante : « *Un Circuit Court Économique et Solidaire (CCES) est une forme d'échange économique, valorisant le lien social, la coopération, la transparence et l'équité entre les acteurs de l'échange.* » (Le Labo de l'ESS, 2015).

On remarque que le Labo de l'ESS a pris soin de changer l'appellation « circuit court » portant à confusion pour celle de « Circuit Court Économique et Solidaire ». En plus de prendre en compte l'ensemble du système économique (qualité du travail, relations, coopération...) cette notion permet de mettre en avant les valeurs portées par les initiatives en CC (Le Labo de l'ESS, 2015).

Une autre notion intéressante est celle sur laquelle se base le Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée (SEGÉFA), dirigé par Guénaël Devillet que j'ai rencontré dans le cadre de ce travail. La notion est celle de « circuit de proximité », initialement développée par Praly en 2014. Cette dénomination, lorsque appliquée au système alimentaire, permet d'inclure, en plus de l'aspect de logistique raccourcie, l'aspect local des produits et renforce donc la proximité géographique tout en intégrant la proximité relationnelle induite par les nouveaux modes d'échange en CC.

Ces divers termes montrent qu'il peut paraître illusoire d'établir une définition univoque des circuits courts qui peuvent justement recouvrir plusieurs facettes. Toutefois, la combinaison de ces définitions permet d'identifier les caractéristiques phares du circuit court.

4.2.3 *Caractéristiques*

La première caractéristique que ces définitions laissent sous-entendre est **une double proximité : géographique et relationnelle** (Leonard, 2010). Bien qu'il n'y ait pas de distance officielle qui définirait un circuit « court », le raccourcissement de la chaîne d'approvisionnement engendre presque naturellement un rapprochement des échanges d'un point de vue géographique, du moins pour les denrées pouvant être produites sur le territoire nationale (nous verrons plus bas qu'il n'est pas possible de se fournir localement pour tous les produits, ce qui empêche de garder une certaine notion de proximité). Ainsi, par leur ancrage local, les CC permettent d'identifier localement tous les acteurs de la filière et de garantir l'origine de la production (Decamp, 2013). D'un point de vue relationnel, la proximité provient de la recherche d'un nouveau lien social (Chiffolleau, 2019). Contrairement à la grande distribution, les acteurs du CC se connaissent et les consommateurs peuvent créer un lien avec les producteurs. Cette relation permet de valoriser le savoir-faire des producteurs et de rétablir la confiance (Decamp, 2013). De plus, la proximité relationnelle laisse plus de place à la coopération, ce qui permet, in fine, de renforcer la cohésion sociale d'un territoire (Le Labo de l'ESS, 2015).

Ensuite, on peut également soulever la recherche d'un **échange économique qui a du sens**. En effet, souvent l'échange marchand qui s'opère entre le producteur et le consommateur est réfléchi, il y a une volonté de cohésion économique (Decamp, 2013). Cette volonté laisse place à des pratiques telles que la transparence totale de la part du producteur sur le processus de production. Le but est de fournir aux consommateurs des infos claires afin que ces derniers, dans une démarche de compréhension et d'ouverture, puissent appréhender au mieux la valeur de l'échange (Le Labo de l'ESS, 2015). En contrepartie, le consommateur s'engage à respecter l'équité dans l'échange, c'est-à-dire à garantir un prix juste pour le producteur, un prix rémunérateur qui lui permet de pérenniser son activité sur le long terme dans des conditions financières équilibrées (Le Labo de l'ESS, 2015).

Enfin, la commercialisation en circuit court est marquée par **la recherche de qualité**. Comme expliqué plus haut, le pic de popularité du CC est souvent lié aux crises du système alimentaire. Nous avons pu citer la vache folle qui avait particulièrement impacté la Grande Bretagne, mais de nos jours, de plus en plus d'études, notamment dans la revue *Nature*, établissent un lien clair entre les pratiques intenses de l'agro-

industrie et l'émergence de nouvelles maladies ⁶. Ainsi, le choix d'un échange en circuit court traduit un besoin de garantie sur la qualité et sur l'origine des produits, ce qui est rendu possible par la nouvelle relation particulière qu'entretiennent producteurs et consommateurs dans ce mode de vente (Decamp, 2013).

De par toutes ces caractéristiques, les circuits courts semblent s'inscrire dans un contexte plus large : celui des « systèmes agro-alimentaires alternatifs » ou S3A (Deverre & Lamine, 2010).

4.2.4 Systèmes agro-alimentaires alternatifs

Les systèmes agro-alimentaires alternatifs ou S3A sont des initiatives porteuses de sens qui visent à revoir notre système alimentaire, plus particulièrement l'évolution qu'il a subi en termes d'agriculture et d'alimentation. Les S3A peuvent être appréhendés comme des réponses aux « manques et impasses du système agro-alimentaire conventionnel globalisé » (Deverre & Lamine, 2010).

Toutefois, le terme « systèmes agro-alimentaires alternatifs » n'est pas exclusif et d'autres existent pour désigner les initiatives naissantes aux revendications de rupture avec le modèle agro-industriel. Jean-Louis Rastoin parle par exemple de « système alimentaire territorialisé » (SAT), et le définit comme « un ensemble cohérent de filières alimentaires intégrées localement, c'est-à-dire produisant et valorisant des denrées alimentaires dans une logique de proximité, par opposition aux filières longues de la mondialisation agroalimentaire ». Ces SAT permettraient d'accroître la résilience des territoires face aux vulnérabilités induites par les chaînes d'approvisionnement conventionnelles (longues et complexes) en augmentant leur « auto-provisionnement » (Rastoin, 2018).

Enfin, si les S3A suscitent un intérêt croissant depuis quelques années, l'engouement et les attentes qui y sont liées sont différents selon les pays. En Amérique du Nord par exemple, le développement des S3A a une justification plus centrée sur la sécurité alimentaire et la nécessité de garantir l'accès à la nourriture même aux populations les plus précaires. En France et en Italie, les promoteurs des systèmes agro-alimentaires alternatifs lient souvent gastronomie et agriculture dans une logique de

⁶ Dans sa recherche effrénée de nouvelles terres pour s'étendre, cette industrie a changé radicalement l'utilisation des sols, et ce sur des milliers d'hectares. C'est ainsi qu'elle a rapproché les hommes des animaux porteurs de pathogènes. Un exemple très concret est la déforestation d'un territoire dans l'optique d'y implanter du pâturage. C'est dans cette biosphère opprimée que les transmissions de virus sont les plus probables.

Source : Allen, T., Murray, K. A., Zambrana-Torrel, C., Morse, S. S., Rondinini, C., Di Marco, M., Breit, N., Olival, K. J., & Daszak, P. (2017). Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases. *Nature Communications*, 8(1), 1124. <https://doi.org/10.1038/s41467-017-00923-8>

préservation d'un savoir-faire artisanal local et d'un modèle agricole plus paysan. En Grande Bretagne, les systèmes agro-alimentaires alternatifs visent plus à encourager le développement de modèles de production et de consommation favorisant le local et la qualité tout en recréant des liens entre consommateurs et producteurs (Deverre & Lamine, 2010). Mes recherches auprès de différents acteurs du circuit court (producteurs, distributeurs, chercheurs, associations...) m'ont permis de confirmer que la croissance des CC et donc des S3A en région liégeoise tend vers des revendications identiques à celles de la Grande Bretagne.

En s'inscrivant dans ce contexte plus large de « systèmes agro-alimentaires alternatifs », le circuit court montre déjà comment il se veut être une alternative au système agro-industriel. Je vais maintenant confronter ces deux modèles afin de mettre en avant comment les CC peuvent constituer une réponse aux défis soulevés par le système classique mais également quels aspects il serait intéressant de renforcer afin d'améliorer ses performances.

4.3. Les circuits courts : une réponse aux défis soulevés par le système alimentaire actuel ?

Afin de garantir la cohérence de ce travail, ce point respectera la structure choisie plus haut, c'est-à-dire la séparation par sphère économique, sociale et environnementale. À nouveau, bien que cette approche permette une certaine clarté dans les idées avancées, elle nous empêche également d'acquiescer une vision globale de l'impact des CC. Je prendrai donc soin, dans la suite, de mettre en avant les liens existant entre les pratiques en circuit court et leurs impacts dans les différentes sphères.

4.3.1 Sphère économique

❖ Globalisation et concentration de pouvoir

Rappelons que par globalisation, on entend le fait que notre système alimentaire fonctionne en grande partie tel un marché internationalisé, c'est-à-dire dépendant des exportations et importations tout en reposant sur des chaînes d'approvisionnement de plus en plus longues et complexes qui écrasent les prix et concentrent le pouvoir de décision. Sur ces points, le circuit court a plusieurs avantages.

Tout d'abord, en limitant les intermédiaires à maximum 1, les circuits courts raccourcissent considérablement la chaîne d'approvisionnement (Avisé, 2018). Cette diminution du nombre d'intermédiaires entraîne dès lors un allègement des contraintes souvent imposées par les grossistes et autres acteurs de la grande

distribution. Par conséquent, les producteurs récupèrent une plus grande marge de manœuvre, une autonomie de décision sur leurs prix et leurs quantités. On observe déjà ici une première opportunité qu'offre le circuit court, en réduisant la chaîne d'approvisionnement, qui est la possibilité de changer la structure du modèle classique (Capocci, 2014).

De plus, les initiatives en CC sont souvent organisées autour d'une gestion plus coopérative, en choisissant par exemple le modèle économique de « société coopérative ». Ce modèle tend vers des pratiques plus démocratiques (1 membre = 1 voix), plus solidaires et plus participatives dans la prise de décisions (assemblée générale entre les coopérateurs, collège de producteurs...). Cette logique de décision collective permet d'ailleurs de porter une réflexion sur son activité et, au final, engendrer des changements de pratiques, notamment en termes d'organisation du travail (Robinet, 2015).. C'est ainsi que le système classique de décision se retrouve renversé et le pouvoir moins concentré (Entretien Christian Jonet). Enfin, le soutien direct et la participation active des coopérateurs au sein d'une société coopérative fait que ce modèle permet de compenser l'absence d'économies d'échelle (pourtant prisées comme essentielles dans le système agro-industriel) (Decamp, 2013). Ainsi, **généraliser la coopération entre tous les acteurs de la filière (des producteurs aux consommateurs) mais également le modèle de « coopérative » de manière plus large** est une suggestion qui revenait fréquemment dans mes recherches. Dans le cadre de cette généralisation, **s'inspirer et apprendre des pratiques d'ailleurs**, notamment dans les PED qui ont développé des modèles particulièrement intéressants en termes « d'organisation collective et de coopérative » alors que notre société s'engouffrait dans le modèle agro-industriel, peut-être une piste à ne pas négliger (Baret, 2020).

Toutefois, pour revenir à l'aspect de proximité engendré par la commercialisation en circuit court, il ne faut pas confondre raccourcissement de la chaîne et proximité géographique (Avisé, 2018). En effet, il n'existe pas de distance officielle pour caractériser les circuits courts (certains parlent de 50 km, d'autres s'étendent à 80...) et un produit importé de l'autre bout du monde pourrait donc très bien être considéré comme tel (Entretien Christian Jonet). Cela n'empêche pas pour autant de s'affranchir des chaînes classiques en adoptant des pratiques plus raisonnées. C'est par exemple ainsi que fonctionne la coopérative Les Petits Producteurs lorsqu'ils doivent s'approvisionner en produits non-disponibles sur le territoire. En effet, Pascal Hennen m'explique que dans ces cas, ils s'engagent alors dans une démarche de recherche complète, en tentant d'identifier le producteur le plus proche, de connaître ses pratiques et de faire appel à un intermédiaire uniquement lorsqu'ils ne sauraient pas faire le transport eux-mêmes (par exemple pour les produits en

provenance de la Grèce). Néanmoins, LPP vise avant tout un approvisionnement local, dans une logique de distance la plus courte possible.

Cette logique démontre un autre aspect du circuit court qui l'oppose au système agro-industriel : la territorialisation. En effet, un approvisionnement en CC implique, généralement, de se tourner vers une production issue du territoire, ce qui présente deux bénéfices majeurs. D'une part, cela permet de « dynamiser une activité économique locale » car la production de denrées propres au territoire requiert de la main d'œuvre et du savoir-faire local (Robinet, 2015). Ainsi, le personnel déjà présent sur le territoire et formé pour répondre aux besoins locaux est renforcé et soutenu, mais en plus, l'accroissement de la production territoriale engendre naturellement un besoin en main d'œuvre plus élevé (Le Labo de l'ESS, 2015). Cette main d'œuvre sera formée aux pratiques locales et dès lors non-délocalisables, ce qui permettra également de relocaliser les savoir-faire artisanaux qui ont progressivement disparu du territoire suite à l'essor du système agro-industriel (Entretien Christian Jonet). D'autre part, un approvisionnement en circuit court a tendance à augmenter la demande en produit locaux, ce qui contribue à augmenter la production locale et donc garantit une certaine autonomie alimentaire⁷ et une sécurité d'approvisionnement en cas de perturbations dans les chaînes du circuit classique (ADEME, 2017). Par conséquent, en relocalisant la main d'œuvre et en sécurisant en partie l'approvisionnement du territoire, les circuits courts redynamisent l'économie locale et protègent les producteurs et consommateurs face aux chocs systémiques qui pourraient frapper le système alimentaire globalisé (Decamp, 2013). Attention toutefois à ne pas confondre relocalisation et autarcie, ce qui est loin d'être recherché par les CC, comme en témoigne la réflexion de LPP lors de leur approvisionnement hors territoire. Ce qui est recherché par les circuits courts, c'est une valorisation des ressources internes qui a souvent été mise de côté par les décideurs (pensant que les bénéfices des exportations contrebalanceraient), alors qu'elle est essentielle pour garantir l'adaptabilité de l'économie aux crises extérieures (Le Labo de l'ESS, 2015).

Néanmoins, un doute non-négligeable est émis face à cette relocalisation : la capacité des circuits courts de répondre à la demande. Comme l'a précisé Christian Jonet, le problème ne résidera sûrement pas dans la logistique mais plutôt dans la production. C'est là que réside une force du système classique qui permet de coupler une grande quantité de produits avec une large variété, alors que le CC, selon la définition de ce travail, est limité aux productions saisonnières et donc limité en quantité et diversité (Robinet, 2015). De plus, le système agro-industriel a habitué la population à avoir

⁷ L'autonomie alimentaire est définie par les Greniers de l'Abondance comme « la possibilité pour les habitants d'un territoire de subvenir à leurs besoins alimentaires avec les seules ressources de ce territoire » (Les Greniers d'Abondance, 2020).

accès à n'importe quel produit n'importe quand dans l'année (Entretien Pascal Hennen). Ainsi, il ne s'agira pas seulement de répondre aux besoins des consommateurs mais également aux désirs. Dans ce cadre, deux pistes sont à explorer. La première, apportée par François Sonnet, serait **une réflexion sérieuse de la part de tous les acteurs de la filière mais particulièrement du côté des citoyens sur ce qui est vraiment nécessaire** (est-ce nécessaire d'avoir des fraises en novembre ?). La seconde serait **une collaboration entre le CC, le circuit long et le commerce international** afin de répondre au mieux aux besoins locaux. Cette collaboration serait d'autant plus importante que, dans une logique de nourrir le monde, des échanges entre nations restent indispensables (cfr. le point « famine et malnutrition »). Néanmoins, cette piste est plus débattue et elle ne fait pas l'unanimité auprès des acteurs des filières alimentaires. Certains, tel que Christian Jonet, parlent d'une évolution de la relation vers une forme de cohabitation où chacun respecte le travail de l'autre, mais restent assez distincts l'un de l'autre. D'autres parlent d'une rupture totale avec le système face à ses nombreuses dérives. Enfin, certains parlent d'une collaboration dans une logique de « réorganisation » du système (Baret, 2020). En suivant cette dernière logique, Guénaël Devillet explique d'ailleurs que le scénario le plus probable est celui d'une transformation du régime actuel qui va chercher à s'adapter, particulièrement sous l'influence des pratiques promues en circuit court. Dans tous les cas, si les grandes surfaces venaient à se tourner vers un approvisionnement plus local en circuit court, outre le problème de la production, cela devrait se dérouler en **garantissant « la proximité, la qualité et la transparence » des produits** (Rastoin, 2018), plus spécifiquement dans l'optique de garantir le respect des ressources (humaines, naturelles, animales...) tout au long de la chaîne...

Enfin, ces dernières années, le circuit court jouit d'un regain de popularité particulièrement fort, que ce soit du côté des consommateurs qui font le choix d'une consommation de proximité, ou des producteurs qui se réorientent dans leurs pratiques. Certains parlent même d'un effet multiplicateur. En effet, le circuit court étant intensif en main d'œuvre (notamment de par la diversification des activités), il est une source non-négligeable d'emplois locaux qui sont susceptibles de favoriser une consommation locale, renforçant dès lors la demande en produits du territoire. La boucle est bouclée et c'est ainsi que le CC dans sa définition plus large pourrait prendre de plus en plus d'ampleur par lui-même (Decamp, 2013). Toutefois, cette vision peut paraître particulièrement utopiste, et mes recherches soulèvent le risque d'un coup d'arrêt. Christian Jonet met notamment en garde face à ce désengagement, cet épuisement des acteurs du circuit court au vu des exigences et pressions qui peuvent peser sur leurs épaules. Ainsi, **l'enjeu serait de structurer ce modèle afin de le rendre attrayant pour tous** (producteurs, artisans, distributeurs et

consommateurs) **tout en visant une échelle suffisamment importante** pour être rentable et concurrencer le marché international.

Pour conclure, le circuit court, de par son ancrage local et la simplification de la logistique, est naturellement opposé à la globalisation. Ceci permet aux différents acteurs de récupérer un certain pouvoir de décision sur leur alimentation et sur leurs pratiques. Dans la sphère économique, ceci s'applique également au défi de la « financiarisation » du secteur alimentaire.

❖ Financiarisation

La financiarisation du secteur alimentaire, pour rappel, signifie que l'alimentation est progressivement devenue un enjeu de taille pour le monde de la finance. D'une part parce que la taille des exploitations conventionnelles exige des agriculteurs un investissement massif et donc le recours à des emprunts importants, et d'autre part parce que les normes néolibérales induites ces dernières années ont facilité l'expansion du marché financier dans le secteur alimentaire, soumettant les prix des denrées alimentaires aux fluctuations boursières. Dans ce cadre, le circuit court permet plusieurs avancées mais doit encore se construire.

Premièrement, les circuits courts de proximité permettent de s'affranchir des prix internationaux, notamment parce qu'ils permettent une meilleure relation entre le producteur et le consommateur, relation marquée par une plus grande transparence sur les prix et les pratiques. Si cette relation est bénéfique, c'est parce qu'elle permet aux producteurs de justifier leur prix aux consommateurs qui peuvent se rendre compte du travail ainsi que de la réelle valeur du produit qu'ils achètent et dès lors comprendre que les prix du marché conventionnel ne permettent pas de combiner une bonne qualité avec une rémunération juste (Entretien Christian Jonet). C'est donc là un jeu de transparence et de communication entre les acteurs. Mes recherches, tant bibliographiques que pratiques, m'ont permis d'établir que c'est là un point essentiel du circuit court à ne pas négliger. Ainsi, **renforcer la transparence sur les prix et les pratiques** semble être une piste particulièrement intéressante en ce qu'elle permet d'établir un lien de confiance plus fort entre les acteurs et finalement trouver un accord sur un prix juste, qui ne dépend pas des prix du marché ni d'une pression imposée par les intermédiaires. C'est une démarche déjà présente chez de nombreux acteurs du CC, notamment chez LPP qui vise, en tant que distributeur, à non seulement écraser ses marges pour laisser le producteur fixer son prix mais également à garantir une transparence complète sur la répartition des marges sur le prix de vente (Entretien Pascal Hennen).

Deuxièmement, s'affranchir des financements classiques peut également passer par la mutualisation des outils, une pratique déjà courante chez les producteurs du

CC (Entretien Guénaël Devillet). Cette mutualisation permet d'une part de réduire les coûts mais également de dimensionner un projet afin d'atteindre une taille concurrentielle (Entretien Christian Jonet). En ce sens, **optimiser la logistique ainsi que la mutualisation** semble être un enjeu économique de taille qui permettrait aux acteurs de reprendre davantage leur activité en main et s'écarter progressivement des modèles classiques (Robinet, 2015). C'est notamment sur base de cette réflexion qu'un projet de hub logistique a été lancé en région liégeoise, sur lequel travaillent la CATL et LPP. L'idée est de pouvoir installer dans un rayon relativement court un pôle d'activité en filière courte centralisant et mutualisant différents outils de stockage, de préparation des commandes, de transformation (tels que des ateliers de découpe aujourd'hui aux mains de l'agro-alimentaire), de distribution... De tels outils et un tel projet peuvent revenir relativement chers, d'où la nécessité de l'optimiser en taille et de le professionnaliser afin d'atteindre une dimension adéquate permettant de réduire les coûts mais aussi de rémunérer correctement, en bref d'être un modèle concurrentiel.

Troisièmement, comme expliqué plus haut, le modèle coopératif est un modèle qui peut apparaître comme populaire auprès des acteurs ayant opté pour une commercialisation en circuit court. Dans le cadre du financement d'une activité, ce statut peut s'avérer particulièrement intéressant. En effet, c'est un mode de fonctionnement qui permet de s'éloigner de l'économie capitaliste où seule compte la rémunération du capital afin de se diriger vers une logique d'économie sociale qui permet de rémunérer d'autres valeurs telles que le savoir-faire (Entretien Guénaël Devillet). C'est ainsi que les citoyens peuvent reprendre la main financièrement sur une économie plus réelle (Entretien Pascal Hennen), ce qui permet également des pratiques de financement plus citoyennes, même en dehors du modèle coopératif, telles que le crowdfunding (Robinet, 2015). À nouveau, le modèle coopératif semble être à promouvoir. Le renforcer et le généraliser permettrait de s'affranchir des financements classiques et de la dépendance envers des bourses, ce qui est particulièrement nécessaire dans la logique de transition actuelle (Entretien Guénaël Devillet).

Enfin, il est également intéressant de soulever le fait que pour certains, la commercialisation en circuit court n'est pas un choix mais une « obligation ». En effet, comme expliqué dans la première partie de ce travail, l'agriculture conventionnelle requiert des investissements conséquents et un apport important en capitaux. Or, ces investissements ne sont pas accessibles à toutes et tous, et ce malgré les prêts que peuvent proposer les banques. Ainsi, pour certains, le circuit court s'impose par défaut de ne pouvoir faire autrement (Decamp, 2013).

Pour conclure, le CC propose déjà plusieurs pistes à promouvoir qui permettraient de s'éloigner du modèle de financement dominant et de l'imprévisibilité qu'il induit. Ces pistes peuvent avoir des impacts particulièrement intéressants dans la sphère sociale, notamment pour le défi de « précarité des producteurs ».

4.3.2 *Sphère sociale*

❖ Précarité des producteurs

Les conditions de vie et de travail induites par le système agro-industriel plongent les producteurs dans une précarité socio-économique non-négligeable. En faisant pression sur les prix, les intermédiaires captent la majorité de la marge bénéficiaire et les producteurs ont des difficultés économiques alors que leur situation sociale se caractérise souvent par de l'isolement et une stigmatisation. Plusieurs pratiques présentes dans les circuits de proximité permettent déjà d'améliorer la situation, mais restent cependant insuffisantes.

Pour commencer, il semblerait que le CC permette, la plupart du temps, d'améliorer le revenu des producteurs, et ce de différentes manières. Premièrement, parce qu'il permet de s'affranchir des longues chaînes d'approvisionnement qui écrasent les prix et donc de mieux récupérer la valeur ajoutée souvent captée par les intermédiaires (Le Labo de l'ESS, 2015). D'ailleurs, s'affranchir des chaînes classiques ne permet pas seulement de récupérer des marges économiques, cela permet aussi aux producteurs de récupérer une plus grande marge de manœuvre et un pouvoir de décision sur leur activité (Decamp, 2013). C'est là un aspect particulièrement valorisant pour les producteurs qui regagnent une certaine dignité (Entretien Pascal Hennen).

Deuxièmement, parce qu'il existe une grande diversité de modes de commercialisation en circuit court (en direct à la ferme, dans un magasin de producteurs, en ligne...). Cette diversité est une réelle opportunité pour toucher un public plus large, augmenter le nombre de clients et ainsi réduire le risque de défaut (Decamp, 2013). Aussi, **combinaison des différents modes de vente, notamment en s'engageant dans des collaborations avec d'autres initiatives**, semble être une piste à explorer. En effet, cela permettrait : 1) de toucher un public plus large selon les affinités de chacun (certains préfèrent commander en ligne, d'autres en magasin...) ; 2) de proposer une offre de produit plus complète (c'est notamment ce que recherchaient LPP et La Coopérative Ardente lorsqu'ils ont lancé leur collaboration en avril) et 3) diversifier les sources de revenus afin de garantir une certaine sécurité. Cette proposition de collaboration entre les initiatives permet de faire le lien avec la mutualisation déjà suggérée plus haut. Il s'agit là d'une suggestion qui revient fréquemment dans le discours des acteurs en CC de la région liégeoise que j'ai pu rencontrer. En effet, **la mutualisation des ressources et des outils permettrait d'atteindre des masses critiques** essentielles pour arriver à être rentable et

concurrentiel (Entretien Guénaël Devillet). Ainsi, **l'optimiser semblerait avoir plus qu'un seul avantage.**

Enfin, si les circuits courts de proximité permettent d'améliorer le revenu du producteur, c'est également parce qu'ils permettent de le stabiliser. En effet, ces circuits engendrent souvent une nouvelle relation entre le producteur et le consommateur désormais capables de s'engager dans une relation de confiance (Entretien Guénaël Devillet). C'est cette confiance qui va permettre de stabiliser le revenu car en fidélisant, le producteur est capable de garantir l'écoulement de sa production (Decamp, 2013). Néanmoins, cette stabilité dépend aussi du degré d'engagement du consommateur dans la relation, ce qui dépend immédiatement du mode de vente choisi. Par exemple, la vente de panier de légumes implique un engagement moindre de la part du consommateur et est donc plus exposé aux variations (Capocci, 2014). Par contre, le modèle de CSA (Community Supported Agriculture) tel que celui pratiqué par François Sonnet au Champ des Possibles requiert un engagement plus important car il repose sur un contrat élaboré en préalable entre le producteur et le consommateur. Ces modèles basés sur des contrats permettent dès lors à l'agriculteur de se garantir un revenu et de partager les risques de son activité (moindre récolte, conditions climatiques défavorables...) avec ses clients (Capocci, 2014).

En outre, la stabilisation du revenu n'est pas le seul avantage que présente le nouveau lien entre paysan et citoyen consommateur dans les circuits courts de proximité. En effet, dans cette nouvelle relation, le consommateur cherche souvent à donner un sens à sa consommation et accorde une valeur particulière au travail fourni par le producteur. C'est une véritable revalorisation et surtout une reconnaissance d'un métier longtemps stigmatisé (ADEME, 2017). Comme l'explique Ludovic Bolette, fondateur de *Mangez-Local!* et maraîcher à La Reid du Temps, aujourd'hui, les gens sont fiers de dire qu'ils consomment un produit qui vient d'un producteur local. Cette valorisation du métier permet aussi aux agriculteurs de redonner un sens à leur travail (Robinet, 2015).

Un autre avantage du lien qui unit les acteurs est la solidarité qui peut naître. De fait, lorsque les différentes parties se connaissent, comme c'est le cas dans les circuits courts, il n'est pas rare de voir émerger différentes initiatives de soutien envers l'une ou l'autre partie, dans ce cas envers les producteurs (Decamp, 2013). Ce soutien et cette entraide dans le circuit court qui n'existent pas dans le modèle agro-industriel sont d'ailleurs souvent perçus par les producteurs comme une forme de confort dans leur travail (Chiffolleau et al., 2013). Un très bon exemple selon moi de cette solidarité entre acteurs sont les « coups de comm » lancé par la coopérative Les Petits Producteurs lorsqu'un de leurs fournisseurs est en difficulté (surplus au champ,

production toute tordue...). Il s'agit en fait d'un appel à solidarité auprès de leurs coopérateurs ou de leurs clients dans le but de permettre à l'agriculteur de liquider sa production. En général, cette stratégie rencontre un franc succès (Entretien Pascal Hennen). Cet exemple est également la preuve que les distributeurs ne sont pas à rejeter catégoriquement et qu'ils ne signifient pas toujours une rupture du lien entre les acteurs ! De fait, la transparence dont ils font souvent preuve permet que derrière chaque produit, un producteur existe et soit facilement identifié par le consommateur. Ainsi, le modèle de magasin de distribution n'est pas intrinsèquement mauvais, pour autant qu'une **transparence maximale soit garantie et que le distributeur s'engage à écraser ses marges au mieux possible** (dans le respect du salaire de ses collaborateurs), comme c'est le cas chez LPP.

Toutefois, il existe un risque majeur inhérent à la commercialisation en circuit court qui pourrait contrebalancer les avantages en termes de rémunération et de lien social. Ce risque, c'est la diversification des compétences nécessaires et l'augmentation de la charge de travail. En effet, intégrer le CC requiert des acteurs la maîtrise de différents métiers (agriculteurs mais aussi vendeurs, communicateurs...). La combinaison de ces métiers est une tâche qui peut s'avérer particulièrement ardue pour certains (Chiffolleau et al., 2013). Au final, cela peut mener à un épuisement ainsi qu'au travail mal fait suite au manque de compétences (Baret, 2020).

L'épuisement dont il est question peut être envisagé sous deux aspects. D'abord, un épuisement physique dû à la combinaison et l'accumulation de tâches diverses selon les métiers. Cet épuisement combiné à la condition précaire des agriculteurs risque, in fine, de mener à une insatisfaction au travail. Cependant, le degré d'épuisement dépend aussi du type d'activité en circuit court. Ainsi, pour les exploitations combinant plusieurs modes de commercialisation en CC, l'épuisement est susceptible d'être plus marqué que pour les exploitations privilégiant un seul mode ou mêlant circuit court et circuit long. Ensuite, un épuisement financier car opter pour différents systèmes de vente en filière courte exige également plus de ressources (un magasin à la ferme, un véhicule pour le transport...). De plus, ces charges supplémentaires ont également un coût en temps et en énergie que les producteurs ne quantifient pas facilement. Ainsi, ce sont des charges qui ne se traduisent pas forcément dans le calcul des prix alors qu'elles devraient être prises en compte (Decamp, 2013).

Face à ce risque d'épuisement et d'incompétence dans les tâches à réaliser, on peut facilement constater **l'utilité des distributeurs dans la chaîne d'approvisionnement qui prennent en charge une série de fonctions à la place des producteurs**. Néanmoins, cette affirmation ne tient que si ces distributeurs adoptent **une logique purement d'aide au maillon en amont sans imposer de contrainte sur les prix et les**

méthodes, notamment en écrasant leur marge comme c'est le cas chez LPP. Ainsi, les acteurs de la distribution se doivent de porter une réflexion complète sur leur activité : comment assurer un prix juste au producteur tout en restant attractif pour les collaborateurs (il ne faut pas non plus écraser leur salaire) et proposer un prix abordable aux consommateurs ? (Entretien Pascal Hennen).

Une seconde piste d'amélioration pour compenser ce risque d'insatisfaction par l'épuisement serait également le **développement de modèles plus coopératifs** tels que présentés précédemment. En effet, **ce modèle semble favoriser le travail collectif et donc le partage des compétences ainsi que des tâches, cela dans un environnement socialement plus agréable** (Entretien Guénaël Devillet). De plus, de nombreuses études telles que celle réalisée par l'INRA et Trame en 2013 ont permis de montrer que le travail collectif était déterminant pour la satisfaction dans les circuits courts. En effet, contrairement au modèle conventionnel où les acteurs sont souvent isolés, le circuit court a tendance à favoriser un travail plus collaboratif et collectif, principalement pour ce qu'il apporte en termes de confort. De fait, bien qu'il requière une bonne entente entre les membres, ce type d'organisation permet aux acteurs de se libérer du temps, de se diviser les tâches (et donc de diminuer la charge individuelle) ainsi que d'assurer une certaine stabilité, par exemple en cas de maladie (Chiffolleau et al., 2013).

Qui plus est, dans cette optique de travail plus collectif, la diversification des compétences et l'augmentation de la charge de travail induites par le circuit court peuvent représenter non plus une menace mais plutôt une opportunité en termes d'emplois. En effet, si plus de compétences et plus de main d'œuvre sont recherchées voire nécessaires pour contrebalancer l'épuisement dans les exploitations en CC, alors ce secteur pourrait être une source d'emploi considérable (Capocci, 2014). De plus, cela serait également l'occasion de favoriser un modèle économique mettant l'humain avant le profit (Robinet, 2015). Cependant, les petites exploitations telles que celles que l'on retrouve majoritairement dans les circuits courts font souvent face à des difficultés financières qui ne leur permettent pas d'engager davantage. Dans ce cadre, il semblerait particulièrement intéressant de leur **apporter un soutien à l'emploi**, notamment si l'on souhaite alimenter l'effet multiplicateur mentionné plus haut. Hélène Capocci propose par exemple « **un système de subventions allouées aux producteurs pratiquant le circuit court et destinées à l'emploi de main d'œuvre dans ce secteur** » (Capocci, 2014). Le bénéfice en serait double : promouvoir l'emploi local et « encourager le recours à ce système de distribution » (Capocci, 2014). Cependant, fournir un soutien à l'emploi pour les petits producteurs est une chose, rendre le métier d'agriculteur attirant (en proposant des salaires décents et des conditions de travail supportables) pour motiver la main d'œuvre à s'orienter dans ce secteur en est une autre et pas des moindres (Entretien François Sonnet).

Enfin, j'ai pu constater dans mes recherches, qu'il s'agisse de mes lectures ou de mes entretiens, que la question de la précarité alimentaire des producteurs dans la filière circuit court était très peu abordée. D'ailleurs, dans mon entretien avec Christian Jonet, ce dernier a bien admis que c'était là une piste à investiguer car avant de pouvoir agir, il faut pouvoir comprendre les causes de fond qui stimulent ce comportement. Dès lors, si la problématique est bien réelle et que plusieurs sources s'accordent pour dire que le problème de la faim chez les agriculteurs n'est pas marginal, mes recherches ne m'ont pas pour autant permis d'évaluer l'impact que le CC pourrait avoir. Toutefois, cela peut se justifier de plusieurs manières. D'abord, en ce qui concerne mes entretiens et la posture que j'ai adoptée en les préparant et les réalisant. Par souci d'objectivité et dans le but de ne pas implanter d'idées dans la tête des intervenants, le point de la précarité alimentaire était un point que je mentionnais dans mes questions mais sur lequel je ne revenais pas si l'intervenant ne le faisait pas par lui-même. Je garantissais ainsi des réponses fluides et non-biaisées, mais je me limitais également au risque de ne pas aborder davantage la question. En ce qui concerne mes lectures, un lien peut tout de même être établi sans pour autant avoir été directement explicité. En effet, le circuit court permet de recréer un nouveau lien social entre les acteurs de la filière réduisant ainsi l'isolement que subissent les agriculteurs. De plus, comme expliqué plus haut dans cette recherche, c'est un modèle qui permet au travail de l'agriculteur d'être reconnu et revalorisé tout en lui permettant de reprendre en main son activité. De manière générale, les producteurs admettent que ce nouveau lien et cette valorisation de leur activité permet d'accroître la satisfaction dans leur travail et donner du sens à leur emploi (Chiffolleau et al., 2013). Ainsi, puisque la précarité alimentaire pourrait être liée au désintérêt des agriculteurs par rapport à leur alimentation suite à leur rapport avec leur métier, ce renouveau dans le lien, la reconnaissance et le sens qu'ils peuvent donner à leur emploi pourrait être un moteur pour changer la situation. Il ne s'agit là que d'une hypothèse qui mériterait d'être vérifiée par une enquête auprès des publics concernés.

Pour conclure, les circuits courts de proximité représentent un réel potentiel d'amélioration de la condition des agriculteurs que cela soit en améliorant leur revenu ou en recréant des nouveaux liens entre tous les acteurs de la filière. Toutefois, certains aspects doivent encore être améliorés, particulièrement afin de pouvoir garantir aux producteurs des conditions de vie et de travail décentes tout en essayant de répondre aux problèmes de malnutrition et de famine qui règnent toujours aujourd'hui.

❖ Famine et malnutrition

Nous avons vu dans la première partie de ce travail que le système alimentaire actuel produisait assez pour nourrir près de 12 milliards d'habitants. Malgré cela, les problèmes de famine et de malnutrition persistent toujours. Mais face à eux, l'impact potentiel des circuits courts fait débat, alors qu'il est bien réel.

Tout d'abord, dans une logique de devoir nourrir l'entièreté de la population, une crainte est souvent soulevée par rapport aux circuits courts : celle de ne toucher qu'une partie la population, principalement celle favorisée économiquement ainsi que sur le plan éducationnel (Entretien Christian Jonnet). Cette crainte n'est pas seulement relevée par les dissidents de ce système mais également par les acteurs en son sein. Toutefois, pour de nombreux acteurs, c'est un risque qui reste infondé pour plusieurs raisons.

Premièrement, et selon la réflexion de Guénaël Devillet, c'est parce que le système alimentaire actuel propose des denrées alimentaires de piètre qualité que le circuit court n'est pour le moment accessible qu'à une fraction de la population. Mais, si la qualité des produits était mieux régulée, d'une manière plus stricte, et devenait la norme, les grandes surfaces et les circuits longs seraient dans l'obligation de proposer des denrées de qualité supérieure et se retrouveraient dans une situation bien plus compliquée puisque dans l'impossibilité de proposer ces produits à un prix raisonnable à cause de leurs nombreux intermédiaires et transports. Dans cette optique, les CC se retrouveraient avantagés et avantageux puisque capables de proposer des aliments aux qualités nutritives supérieures à un prix abordable, comme c'est le cas chez LPP. C'est ainsi qu'il pourrait toucher la majorité de la population. **Une régulation plus stricte, notamment de la part des autorités, sur la qualité des produits sous tous ses aspects** semble donc essentielle pour soutenir les développements des circuits courts en faveur de toute la population.

Deuxièmement, agir auprès des publics plus défavorisés et rendre cette alimentation disponible à tous est un réel questionnement dans le circuit court (Capocci, 2014). Plusieurs exemples peuvent témoigner de cela. L'un d'entre eux est directement lié à mon stage : le festival Nourrir Liège. Pour l'édition 2021, le thème de ce festival est consacré à la précarité qui est essentielle à aborder sous tous ses aspects. En effet, selon leurs mots : « Les questionnements relatifs à l'intégration de tous. tes aux initiatives de transition



vers l'alimentation durable ne sont pas nouveaux, mais maintenant plus que jamais, il nous tient à cœur d'éviter l'entre-soi, de lutter contre la précarité des producteurs.ices et d'ouvrir l'accès à une alimentation saine, juste, et qui respecte l'environnement »⁸ (Collectif Nourrir Liège, 2021).

En rassemblant plus d'une centaine de partenaires et acteurs de l'alimentation durable, ce festival est non seulement représentatif de l'importance donnée à la question de l'accès universel à l'alimentation saine en région liégeoise, mais il est également l'occasion d'approfondir cette réflexion afin de faire émerger des solutions collectives face à la problématique de la précarité alimentaire.

Un autre exemple de l'attention donnée pour l'accès à toutes et tous à une alimentation saine et locale est le positionnement du CPAS de la Ferme de la Vache située à Liège dans le quartier En Pierreuse. Cette implantation met à disposition de ses bénéficiaires un potager collectif et profite également de ce potager pour proposer des formations de réinsertion socio-professionnelle dans le secteur. Afin de boucler la boucle, la production issue de ces activités de formation sert directement à approvisionner l'épicerie sociale du CPAS permettant un accès à moindre coût à une alimentation de qualité.

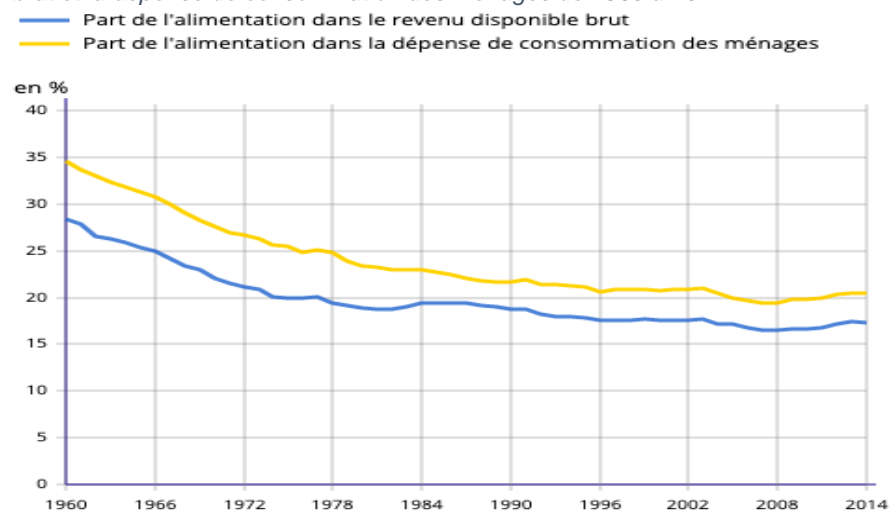


Enfin, dans le contexte actuel, une dernière initiative semble être un exemple particulièrement pertinent lorsqu'on parle de permettre à tous les publics d'avoir accès à une alimentation de qualité en circuit court : la distribution de paniers solidaires aux étudiants initiée par l'université de Liège. Cette distribution avait pour but de leur venir en aide suite aux difficultés financières qu'ils pouvaient éprouver. Dans la réalisation de ces paniers, l'ULG a fait le choix de n'y proposer que des produits locaux ou du moins issus du circuit court et de l'agriculture raisonnée. À cette fin, elle s'était d'ailleurs tournée vers la CATL pour la recherche de producteurs locaux et l'organisation de la logistique. Cette initiative a par la suite suscité une réactivité assez forte de la part d'autres institutions et acteurs de l'enseignement supérieur. Bien que tous n'ont pas fait le choix de se tourner vers des produits majoritairement issus du circuit court, cet exemple montre bien le rôle central que les collectivités et notamment les écoles peuvent avoir dans la facilitation de l'accès à une alimentation de qualité pour le public étudiant souvent plus précarisé ou à moindre pouvoir d'achat.

⁸ Cette information est directement issue du programme de l'édition 2021 du festival Nourrir Liège ayant lieu du 6 au 16 mai.

Troisièmement, si le risque de ne toucher qu'une partie de la population est bien réel, c'est une situation qu'il ne faut pas généraliser car s'orienter vers une alimentation plus saine et locale est un choix qui ne repose pas toujours sur des contraintes budgétaires. C'est ce que mes entretiens auprès de divers acteurs du circuit court en région liégeoise m'ont permis d'identifier, notamment auprès de Ludovic Bolette, maraîcher à La Reid du Temps. En effet, en observant ses clients, il a pu faire le constat que malgré un plus petit budget, certains consommateurs font tout de même le choix de « manger bien » 1 ou 2 fois semaine, et favorisent ainsi la qualité avant le prix. Nous faisons donc face ici à la problématique de la priorisation des dépenses qui a fort évolué depuis les années 1960.

Figure2 : Part de la dépense de consommation alimentaire dans le revenu disponible brut et la dépense de consommation des ménages de 1960 à 2014.



Source : Insee, comptes nationaux base 2010, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#graphique-figure1>

En effet, en l'espace de 50 ans, la part du budget du consommateur dédiée à l'alimentation est passée de 34,6% à 20,4% en 2014⁹, notamment parce que le système agro-industriel a permis de réduire de manière considérable le prix des denrées alimentaires en l'espace d'un demi-siècle (Rastoin, 2018). Cela a donné au consommateur la capacité de progressivement dédier une partie de plus en plus élevée de son budget à d'autres dépenses (loisirs, cultures...). Comprendre les raisons qui poussent le consommateur à orienter son budget vers telle ou telle dépense semble donc essentiel si le circuit court et ses acteurs veulent pouvoir revaloriser la place de l'alimentation.

Néanmoins, face à ce défi de devoir nourrir le monde, les circuits de proximité présentent également un risque, surtout lorsqu'il est poussé à son paroxysme. D'une part, parce que la généralisation du commerce international a progressivement rendu certains pays dépendants de produits étrangers pour leur alimentation de base

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#graphique-figure1>

(par exemple, le riz vietnamien pour la population nigériane) (Partager C'est Sympa, 2020). D'autres part, parce que certaines régions du monde sont désormais trop arides ou « inadéquates » pour produire les éléments nutritifs les plus basiques de l'alimentation. Dans ce cadre, basculer vers du 100% local pourrait bien dérégler encore plus le système alimentaire et empirer la situation (Entretien Guénaël Devillet). Ainsi, il serait peu recommandable voire contre-productif de mettre fin aux échanges internationaux. Ceux-ci doivent continuer mais dans une logique plus « saine », c'est-à-dire sans débordement et sans dérégler les marchés locaux. Comme l'explique particulièrement bien Olivier Bonfond dans son ouvrage « Il faut tuer TINA » : « **le commerce international doit être organisé comme un complément du commerce local et géré en fonction des critères sociaux et économiques déterminés** » (Bonfond, 2017).

De plus, une contrainte non-négligeable pèse sur les circuits courts alimentaires lorsqu'on parle de relocalisation de l'alimentation : l'accès à la terre. Relocaliser l'alimentation implique naturellement de relocaliser l'activité de production. Or, pour produire, il faut des terres, ce qui soulève la problématique d'accès à la terre pour les producteurs qui est aujourd'hui particulièrement importante. Ce problème a diverses sources mais l'une d'entre elles est directement en lien avec ce travail : la financiarisation du secteur et notamment l'intérêt financier grandissant du foncier. De nos jours, de nombreux propriétaires de terres ne sont plus des agriculteurs mais des investisseurs cherchant à valoriser leur capital sans logique paysanne (Entretien Guénaël Devillet). Cela a pour conséquence de priver les agriculteurs de terres à cultiver et d'empêcher l'installation de nouvelles exploitations, notamment celles favorisant des modes de commercialisation et de production en circuit court. **Faciliter l'accès aux terres dans l'optique d'une production nourricière** est donc essentiel. Pour ce faire, plusieurs pistes sont à explorer.

Dans un premier temps, **renforcer le soutien des autorités dans l'acquisition et la mise à disposition des terres** (Capocci, 2014). Un bel exemple de cette première piste est l'initiative CREaFARM lancée par le Bureau du Commerce de la Ville de Liège en partenariat avec la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise. Il s'agit en fait d'un appel à projet qui vise à faciliter l'accès aux terres en mettant à disposition de porteurs de projet en agriculture des terrains communaux. En faisant cela, l'initiative CREaFARM permet de redynamiser une agriculture urbaine en région liégeoise et ainsi développer une filière alimentaire locale¹⁰. L'appel à projet a notamment permis



¹⁰ Ces informations sont directement issues des sites des partenaires, à savoir la CATL et La Ville de Liège. Lien : <https://www.catl.be/projets-impulses/> & https://www.liege.be/fr/vivre-a-liege/commerce/alimentation-locale/creafarm#b_start=0&c6=faceted-cards

l'installation en 2020 de l'ASBL « *Les Pousses Poussent* » (par l'intermédiaire de la coopérative Les Petits Producteurs), une activité en maraîchage diversifié implantée sur une superficie de 17 000 m² dans le quartier Sainte-Walburge.

Dans un second temps, le soutien des autorités peut aussi se traduire par une **réorganisation des aides financières et des subsides afin de se rediriger vers des financements qui ont du sens**. En effet, actuellement, les subsides ne sont accessibles qu'aux grandes exploitations pratiquant une activité de production assez intensive à grande échelle¹¹. Favoriser des exploitations de plus en plus étendues participe par conséquent à la privatisation des terres, rendant l'installation de nouvelles exploitations extrêmement compliquée. Revoir ces financements est donc primordial dans l'optique de « décadénasser » l'accès à la terre, et une première étape serait de repenser radicalement les subventions de la PAC (Capocci, 2014).

Pour faciliter l'accès à la terre, Guénaël Devillet propose également de **développer le modèle coopératif** et la mutualisation qu'il implique. La valeur du foncier ayant dramatiquement augmenté ces dernières années, acquérir des terres est également fort coûteux. Le fonctionnement en coopérative permet justement **un financement collectif et facilite ainsi l'acquisition d'une plus grande superficie en réduisant les coûts individuels**. C'est par exemple ce qui avait été rendu possible par la coopérative Les Compagnons de la Terre¹². Cette coopérative, regroupant plus de 300 coopérateurs, avait en effet acquis quelque 30 hectares de terre dans la région liégeoise dans l'optique d'y implanter une production en agroécologie.

En définitive, il semblerait que les circuits courts présentent bel et bien des opportunités pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs tout en favorisant une alimentation saine permettant de nourrir la population. Toutefois, dans une logique « d'accessibilité à tous », il est essentiel de ne pas confronter la précarité des uns (les producteurs) avec la précarité des autres (les consommateurs). En effet, si rendre l'alimentation saine accessible au plus grand nombre se réalise en réduisant les prix des denrées alimentaires, alors la pression sur les producteurs ne sera que renforcée et ce nouveau modèle n'aura plus de sens (Entretien Christian Jonet). Comme le dit bien Ludovic Bolette : « la pauvreté engendre la pauvreté ». Ainsi, nous faisons ici face à un problème d'une autre

¹¹ C'est d'ailleurs dans le but de toucher ces subsides que de nombreux agriculteurs visent l'extension continue de leur exploitation, ce qui nécessite un apport en capital considérable et donc de recourir à des prêts bancaires, nous ramenant au problème de financiarisation du secteur

¹² La coopérative Les Compagnons de la Terre est une initiative de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise lancée en 2015 qui visait une transition du système alimentaire notamment en favorisant l'implantation de nouveaux producteurs écologiques. Cependant, elle dut mettre fin à ces activités 2019 suite à des difficultés financières.

envergure, un problème systémique. Selon Christian Jonet, les salaires minimums actuels sont trop bas que pour permettre de s'alimenter en produits de qualité, mais c'est là un point sur lequel le circuit court ne peut agir, considérant ses proportions « embryonnaires » par rapport au système dominant. Ce qu'il faut, c'est un changement plus global de ce système. Le CC peut contribuer à ce changement mais doit s'inscrire dans une réflexion plus large qui consiste à « *repenser la manière dont les acteurs agissent au sein du système* » (Baret, 2020). Cette réflexion permettrait également d'influencer l'impact environnemental du système alimentaire actuel sur lequel le circuit court peut représenter un avantage sous plusieurs aspects.

4.3.3 *Sphère environnementale*

❖ Le gaspillage alimentaire

On estime aujourd'hui que 1/3 de la production mondiale est perdu ou gaspillé à un moment de la chaîne d'approvisionnement. Si le circuit court, en limitant drastiquement le nombre d'intermédiaires par rapport au circuit long, permet de diminuer les risques de perte aux différentes étapes, là n'est pas son seul atout face au gaspillage alimentaire.

Premièrement, le circuit court permet la vente de denrées qui ne répondent pas toujours aux critères esthétiques établis dans le conventionnel (ADEME, 2017). En effet, le système agro-industriel a progressivement « formaté » la production et lorsqu'une récolte n'est pas conforme, elle peut être simplement refusée et in fine jetée. Ce n'est pas le cas dans le CC où les acteurs partent souvent du principe que « tant que c'est mangeable, ça peut être vendu », comme c'est le cas chez LPP. Par ailleurs, si la production n'est pas entièrement écoulée ou si un problème au champ venait à rendre sa commercialisation impossible (légume beaucoup trop déformé, abîmé...), les circuits courts présentent l'avantage de laisser aux acteurs une certaine flexibilité et une plus grande marge de manœuvre, favorisant les innovations face au potentiel gaspillage. J'ai déjà mentionné plus haut les « coups de comm » lancés par LPP pour soutenir un producteur en difficulté qui rencontre généralement un certain succès, mais c'est également l'occasion pour les producteurs de tenter de nouvelles pratiques de vente. C'est par exemple le cas au potager La Reid du Temps qui propose ses invendus « à donner » ou alors « à prix libre en conscience ». C'est une pratique qui permet aussi d'éduquer le consommateur à la valeur réelle des produits et de leur faire découvrir d'autres aliments qu'ils n'auraient peut-être pas choisis s'ils n'étaient pas en réduction. L'autre avantage de cette flexibilité est la possibilité de coupler l'activité de vente avec un atelier de transformation permettant de valoriser les invendus (ADEME, 2017). LPP a d'ailleurs suivi cette démarche en lançant un appel à épargne auprès des citoyens afin de lancer dans leur magasin En Neuvise une cuisine qui pourra valoriser les produits que leurs producteurs n'ont pas su écouler en proposant des plats à emporter.

De plus, dans l'optique d'une consommation moins formatée, le nouveau lien qui unit les acteurs dans le circuit court est également bénéfique et ce de plusieurs manières. Tout d'abord, il permet de conscientiser davantage les travailleurs des différentes entités. C'est le cas à la coopérative de vente Les Petits Producteurs qui envoie ses collaborateurs 3 à 6 jours par an sur le champ afin qu'eux aussi comprennent la réalité des choses sur le terrain qui fait qu'un produit n'est pas toujours « beau », et qu'ils soient ainsi les meilleurs ambassadeurs possibles auprès des consommateurs. Le CC permet également d'éduquer d'une certaine manière les consommateurs, notamment à travers la transparence et la communication, afin que ceux-ci comprennent que l'agriculteur ne contrôle pas tout de sa production et qu'un légume ne doit pas avoir telle ou telle forme, couleur... pour être comestible (Entretien Christian Jonet).

Un autre aspect de ce formatage des produits alimentaires qui empire davantage le problème du gaspillage est la date de « péremption » imposée sur les emballages dans le système conventionnel. Cette date ne signifie pas pour autant que le produit ne peut plus être consommé. Elle est surtout présente pour justifier une rotation rapide des stocks afin de toujours proposer du nouveau au consommateur (Entretien Guénaël Devillet). Là est tout l'avantage de la commercialisation en vrac qui permet non seulement de réduire les déchets plastiques mais également de se passer de cette date de « péremption » et ainsi éviter de jeter des produits pourtant toujours consommables (Entretien Pascal Hennen). Toutefois, même si le vrac accompagne souvent les activités en circuit court/consommation locale (LPP, La Reid du Temps, Demain l'Épicerie 0 déchet...), c'est une pratique qui est loin d'être généralisée. Cela peut notamment s'expliquer à causes normes hygiéniques imposées dans le secteur alimentaire qui sont assez strictes et contraignantes, comme La Coopérative Ardente en a fait le constat. Il serait dès lors intéressant de **favoriser voire faciliter l'utilisation du vrac dans les commerces en circuit court**. C'est notamment une réflexion portée par les acteurs travaillant au développement du **hub logistique** précédemment mentionné qui souhaitent y intégrer une « bocalerie » avec consigne permettant aux partenaires de proposer leurs articles « sans déchet » (Entretien Christian Jonet). Faciliter le recours au vrac s'envisage également par **l'adaptation des normes AFSCA** pour les petites exploitations qui sont souvent dans l'incapacité de s'y adapter (Capocci, 2014; Robinet, 2015).

Deuxièmement, la nouvelle relation qu'entretiennent producteurs et consommateurs dans les circuits courts de proximité présente un autre avantage que l'éducation des acteurs. De fait, comme expliqué précédemment, il existe entre les acteurs du CC une confiance plus concrète qui permet notamment de stabiliser la situation. Bien que cette stabilité dépend du degré d'engagement du consommateur,

elle a l'avantage de permettre au producteur de pouvoir estimer à l'avance les quantités qui seront écoulées et ainsi de mieux planifier sa production et diminuer le risque d'invendus (Decamp, 2013). Toutefois, puisque la situation dépend de l'engagement des consommateurs, dans les modèles où ce dernier est moins important, il y aura toujours un risque lié à la fluctuation de la demande engendrée par le comportement des clients. La possibilité de coupler l'activité principale de vente avec une activité secondaire de transformation des produits semble être une piste intéressante face à ce risque de fluctuation (ADEME, 2017). L'investissement dans ce type d'activité peut-être relativement conséquent et cela requiert également l'apprentissage de nouvelles compétences de la part du producteur. **Le développement du hub logistique** dont fait plusieurs fois mention ce travail **permettrait de mutualiser tant les outils que les ressources et ainsi faciliter l'installation de ce type d'activité.**



Enfin, certaines pratiques en circuit court sont directement favorables à la diminution du risque de pertes alimentaires. C'est par exemple le cas dans l'activité de La Coopérative Ardente (LCA) qui a fait le choix de fonctionner « en flux tendus » avec ses producteurs, notamment ceux en fruits et légumes. Cette pratique consiste à commander auprès des producteurs la quantité exacte évaluée en fonction de la commande des consommateurs. Bien que cette pratique engendre une variabilité des quantités selon les commandes, elle permet de se contenter uniquement de ce qui est nécessaire et ainsi éviter le risque d'invendus (Entretien La Coopérative Ardente).

En conclusion, le circuit court présente une multitude de solutions et de possibilités pour faire face au gaspillage alimentaire. Considérant l'étendue et l'impact de ce problème, une suggestion particulièrement pertinente serait que chaque **entité intègre à son activité une réflexion sur la question** afin que le problème soit pris en compte à chaque étape de la chaîne et que chacun puisse se positionner selon ses moyens. Cette réflexion pourrait également porter sur les pratiques agricoles des exploitations, souvent plus déterminantes en termes d'impact environnemental que les pratiques de commercialisation (Rastoin, 2018).

❖ **Des pratiques polluantes**

Le système conventionnel est marqué par des pratiques agricoles particulièrement néfastes pour l'environnement. Dans un souci de maximisation du rendement, les exploitations en agriculture conventionnelle ont souvent recours à des intrants

chimiques, favorisent la monoculture et participent à la déforestation de masse. Il en est autrement dans le modèle promu par les circuits courts.

En effet, les différentes sources consultées dans ma recherche (entretiens + lectures) s'accordent pour dire que les agriculteurs et producteurs en CC s'orientent généralement vers des pratiques plus raisonnées et biologiques. Le choix d'un modèle de commercialisation plus court et plus respectueux des acteurs tout au long de la filière s'accompagnerait donc la plupart du temps par un choix pour des pratiques de production plus respectueuses de l'homme et de l'environnement. Notamment, par souci de tenir des propos cohérents face à l'absurdité du système agro-industriel (Entretien Christian Jonet). Par ailleurs, le renforcement des liens entre les acteurs induit par les circuits courts de proximité peut s'avérer être un facteur déterminant dans le choix ou dans la réorientation de ses pratiques. Qu'il s'agisse d'une influence de la part du consommateur qui cherche à donner un sens à sa consommation et qui, aujourd'hui, a plus de poids dans la définition des « bonnes pratiques » (Deverre & Lamine, 2010). Ou alors d'une influence entre producteurs qui, dans une logique de travail en collectif, partagent leurs expériences et échangent les bonnes pratiques (Marechal & Spanu, 2010).

Ces modes d'agriculture plus raisonnée, radicalement opposés aux pratiques conventionnelles, seraient donc naturellement meilleures pour l'environnement. En réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires et favorisant l'association des cultures, ils seraient particulièrement bénéfiques pour la biodiversité ainsi que pour la lutte contre l'érosion des sols (Les Greniers d'Abondance, 2020). Par ailleurs, les méthodes de production alternatives ne signifient pas pour autant une réduction du rendement. Les modes d'agriculture tels que la permaculture, favorisant l'association des cultures entre elles selon leurs affinités, permettent de cultiver les sols de manière assez « intensive », générant un rendement à l'hectare supérieur aux exploitations conventionnelles sans pour autant nuire à la terre et à la vie qu'elle abrite (Dion, 2015). Ces modes plus raisonnés auraient également un impact positif sur le paysage de notre territoire, mettant fin aux longs champs de monoculture à perte de vue et permettant aux paysans d'embellir le paysage par la diversité des cultures (Entretien François Sonnet).

Enfin, lorsqu'on parle de pratiques plus raisonnées, difficile de ne pas parler du respect de la saisonnalité, ce qui est crucial en termes d'impact écologique (ADEME, 2017). Pour comprendre cela, un exemple assez concret existe dans le cas d'une agriculture conventionnelle : les serres chauffées. Cela consiste très simplement à chauffer les serres afin de pouvoir produire certains légumes et fruits tout au long de l'année. Cependant cela engendre une consommation massive en énergie et une pollution particulièrement importante. Dans ce cadre, les circuits courts se

positionnent plutôt bien puisque dans le cas d'un « bon » circuit court, cela induit une production relocalisée naturellement soumise et rythmée par les saisons (Capocci, 2014).

Pour conclure, dans la logique d'un circuit court plus respectueux de l'environnement, il semblerait intéressant **d'encourager, au moment de la transition vers un mode de commercialisation plus vertueux, une transition également vers des pratiques agricoles et des modes de productions plus raisonnés**. Cela peut se faire, par exemple, en intégrant ces deux aspects dans les formations proposées en alimentation durable, telle que celle développée par Step Entreprendre en collaboration avec la CATL¹³. Qui plus est, améliorer ses pratiques passe également par une réflexion sur sa consommation en énergies fossiles. Le circuit court représente alors un avantage considérable.

❖ Un système dépendant du pétrole

Le système alimentaire actuel repose sur une consommation massive en énergie à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la consommation en passant par le transport des produits. En ce sens, le circuit court est une réelle opportunité mais nécessite encore d'être optimisé en termes de logistique.

Tout d'abord, en réduisant radicalement la longueur et la complexité de la chaîne, les circuits courts permettent de diminuer l'utilisation de pétrole et donc de réduire les pollutions qui y sont liées, particulièrement pour le transport des marchandises (ADEME, 2017). Plusieurs pratiques dans le circuit court en région liégeoise peuvent attester de cela. Par exemple, la coopérative LPP qui organise elle-même le ramassage de la marchandise auprès de ses producteurs afin de mieux maîtriser les trajets et ainsi optimiser les transports, réduisant par conséquent les kilomètres parcourus et évitant les déplacements individuels (Entretien Pascal Hennen). Un autre exemple est La Coopérative Ardente qui elle fonctionne par livraison, majoritairement en points relais mais également à domicile. Ce fonctionnement permet, de leur côté, d'éviter d'effectuer des déplacements individuels chez chaque client, et du côté du consommateur, de réaliser des déplacements plus courts vers un dépôt plus proche de son domicile. De plus, dans le but de réduire au mieux possible leur empreinte carbone, LCA travaille également, pour ses livraisons en centre-ville, en collaboration avec Rayon 9, une coopérative liégeoise de livraison à vélo (Entretien La Coopérative Liégeoise). Enfin, un troisième et dernier exemple est la réflexion déjà portée par différents producteurs sur la mutualisation de leurs transports. C'est le cas de l'exploitation La Reid du Temps qui, avec d'autres producteurs de la région, a décidé de centraliser les livraisons de plants et semences

¹³ <https://www.stepentreprendre.be/services/circuit-court/parcours-alimentation-durable/>

à la Ferme de la Grande Chevée afin d'éviter les déplacements individuels. Ils en profitent également pour se fournir entre eux en produits qu'ils ne possèdent pas sur leur exploitation respective. Selon Ludovic Bolette, cette recherche d'optimisation des transports répond tant à un souci de minimiser l'impact environnemental qu'à une nécessité de faire des économies là où c'est possible pour les petites exploitations n'ayant pas toujours facile économiquement.

Cependant, le bénéfice de réduction de la longueur de la chaîne pourrait bien être compensé par le transport et la mobilité des acteurs, surtout si cela n'est pas optimisé. Dans le cadre des travailleurs, Pascal Hennen de LPP soulevait d'ailleurs une réflexion particulièrement intéressante : le CC étant la plupart du temps plus exigeant en main d'œuvre, le trajet en voiture individuelle pour se rendre sur le lieu de travail ne risque-t-il pas de contrebalancer l'effet positif du raccourcissement de la chaîne ? Ce risque est d'autant plus important du côté du déplacement des consommateurs qui joue dorénavant et déjà un rôle prépondérant dans l'impact écologique du système alimentaire (ADEME, 2017). En effet, il est aujourd'hui presque inconcevable de faire ses courses sans se déplacer en voiture (Les Greniers d'Abondance, 2020), qui plus est dans les circuits courts qui requièrent souvent plusieurs déplacements afin d'obtenir une offre complète (ADEME, 2017).

Ainsi, il semble essentiel de **réduire les transports** au mieux possible, par exemple, en **développant une offre de proximité accessible à pied ou en vélo** (Les Greniers d'Abondance, 2020), mais surtout en **optimisant la logistique, notamment à travers la mutualisation des outils de stockage et de transport** (Robinet, 2015). C'est en partie cette réflexion qui a conduit certains acteurs du circuit court liégeois (CATL, LPP...) à se pencher sur le développement du **hub logistique** dont je fais plusieurs fois mention dans ce travail. Cette mutualisation et relocalisation par un hub logistique permettrait ainsi de réduire la consommation et les besoins en énergie, minimisant pollution et vulnérabilité face à une rupture des stocks. Il y aurait également des leçons à tirer des circuits longs et de filières plus classiques qui fonctionnent également en hub mais plus délocalisées et qui ont bien compris comment optimiser leur logistique (Entretien François Sonnet).

Ensuite, le CC est également bénéfique car c'est un mode de commercialisation souvent accompagné de pratiques de productions plus raisonnées, en opposition à celles très énergivores dans le conventionnel (Rastoin, 2012). C'est par exemple le cas chez La Reid du Temps qui a fait le choix de pratiques plus manuelles au champ et qui obtient une consommation en mazout assez faible pour ses différents outils (+/- 150l/an pour le tracteur et 20-30l pour le motoculteur). Le circuit court serait donc l'occasion de revenir à mode de production plus manuels, réduisant non seulement la consommation en énergie mais favorisant également la demande

d'emploi dans ce secteur afin de compenser le travail normalement réalisé par les machines. De plus, la motorisation rapide du système alimentaire conventionnel avait été permise par des énergies dont le coût était particulièrement faible. De nos jours, les ressources s'amenuisent et il pourrait progressivement être plus rentable de privilégier la main d'œuvre à l'investissement dans la mécanisation (Entretien Guénaël Devillet). Néanmoins, le retour à une agriculture plus manuelle nécessite le **développement ou l'adaptation de formations et d'accompagnements plus adéquats, axés vers des pratiques plus artisanales et moins mécanisées**, ce qui n'est pas le cas dans le système d'apprentissage classique actuel (Antier et al., 2020).

En conclusion, les circuits courts de proximité pourraient représenter un avantage considérable dans l'optique d'une réduction de la consommation en énergies fossiles dans le système alimentaire, mais sa logistique mérite d'être optimisée. Les nouvelles pratiques agricoles qui l'accompagnent pourraient représenter une opportunité de s'orienter vers des modes moins mécanisés à condition que les formations soient adaptées.

Ici prend fin la deuxième partie de mon travail dédiée aux circuits courts. Celle-ci aura été l'occasion, dans un premier temps, de retracer brièvement l'origine et l'évolution de ce mode de commercialisation jusqu'à l'essor qu'il connaît aujourd'hui, particulièrement en région liégeoise. Dans un second temps, j'ai tenté de définir et décrire au mieux possible la notion de circuit court qui, en s'inscrivant dans le contexte plus large des systèmes agro-alimentaires alternatifs, couvrent en réalité une large variété de pratiques et ne peut se résumer à un simple raccourcissement de la logistique. Enfin, j'ai pu confronter le modèle promu par les CC aux différents défis soulevés par le système agro-industriel. Cela m'aura ainsi permis d'identifier différents aspects des circuits courts qui permettent déjà de "répondre" à ces défis tout en mettant en avant certains points qu'il serait intéressant de renforcer. C'est dans cette logique de renforcement que je vais maintenant tenter de formuler quelques suggestions.

Chapitre 5 : Suggestions

La partie précédente a permis de faire le point sur les aspects bénéfiques du circuit court face aux différents défis soulevés par le système agro-industriel. Toutefois, elle a également mis en avant certains points qui, une fois renforcés, permettraient d'améliorer davantage ses performances. À travers ce chapitre, je tenterai donc de récapituler et d'élaborer certaines suggestions sur base de l'analyse fournie plus haut. J'identifierai d'une part les bénéfices qui pourront en être retirés pour le circuit court et d'autre part les pistes à suivre pour l'application de ces suggestions. Ces suggestions étant basées sur l'analyse fournie dans ce travail, je ne prétendrai pas garantir l'exhaustivité de celles-ci mais plutôt leur représentativité dans le cadre de ma recherche.

5.1. Suggestions

1° Soutenir le modèle de coopérative

❖ Bénéfices

Ce modèle permet une gestion plus démocratique et participative de l'activité économique. Les coopérateurs bénéficient, en règle générale, chacun d'une voix qu'importe le capital investi. Ce mode de gestion se positionne à l'opposé des pratiques actuelles en termes de prise de décision dans le modèle classique, ce qui permet de renverser le schéma traditionnel et favoriser les prises de décisions collectives (Entretien Christian Jonet).

Il représente également un mode de financement innovant et citoyen permettant de s'éloigner ou de s'affranchir du financement classique par prêt bancaire. Les citoyens reprennent ainsi la main sur une économie plus tangible et les activités dans le secteur alimentaire sous coopératives peuvent progressivement réduire la dépendance aux bourses (Entretien Guénaël Devillet).

Le modèle de coopérative soutient aussi une économie plus sociale où l'humain passe avant le capital et où l'accent est mis sur d'autres objectifs que le profit tels que le bien-être au travail, la valorisation du savoir-faire (Entretien Guénaël Devillet)...

Enfin, c'est un modèle qui favorise le travail collectif et donc permet le partage des compétences et des tâches (afin d'éviter l'épuisement), représente un environnement social plus agréable et permet un soutien entre tous les acteurs accompagnés d'un enthousiasme collectif (Chiffolleau et al., 2013).

❖ Pistes à explorer

- ⇒ S'inspirer des modèles coopératifs développés dans des pays « du sud » n'ayant pas suivi la même « trajectoire » que nous en termes de développement du système alimentaire (Baret, 2020).

2° Collaborer et apprendre du système classique

❖ Bénéfices

La présence et l'utilité des intermédiaires tels que les distributeurs ne sont pas à proscrire de manière univoque. En effet, ces intermédiaires couvrent souvent une partie des tâches (vente, transport, « marketing » ...) qui seraient autrement dévolues aux producteurs, permettant ainsi de réduire la charge de travail qui pèse sur leurs épaules. (Défis liés : précarité des producteurs)

De plus, c'est un système qui est aujourd'hui devenu indispensable pour garantir l'approvisionnement de certains pays en aliments de base. Tout miser sur le local en circuit court n'est donc actuellement pas possible et pourrait dérégler davantage la situation (Entretien Guénaël Devillet). Dans ce cadre, il serait favorable d'opter pour une collaboration entre les systèmes, du moins jusqu'à ce que les capacités nationales de production de ces pays retrouvent une certaine autonomie. (Défis liés : famine et malnutrition)

Ensuite, le système classique présente une logistique particulièrement performante. Toujours à la recherche de réduction des coûts, il a su structurer ses stockages et transports de manière à les optimiser. En ce sens, des leçons de cette organisation sont à tirer par le circuit court.

❖ Pistes à explorer

- ⇒ Cette collaboration doit s'envisager dans le respect des ressources à chaque étape de la chaîne, en garantissant la proximité, la qualité et la transparence des produits (Rastoin, 2018).
- ⇒ La priorité doit être donnée à la production et à la consommation sur le territoire, avec un commerce international organisé comme complément (Bonfond, 2017).
- ⇒ Dans leur activité, les distributeurs ou autres intermédiaires se doivent d'aborder une approche axée sur le soutien au maillon inférieur (celui des producteurs) en tentant de respecter 3 contraintes : 1) un prix juste pour les producteurs, 2) des

conditions de travail et une rémunération attractive pour leurs collaborateurs et
3) un prix abordable pour le consommateur (Entretien Pascal Hennen).

3° Responsabiliser le consommateur

Cette suggestion occupe une place particulière dans mon travail puisque, dans ma première partie, j'ai pris la décision de ne pas inclure dans ma recherche le rôle du consommateur dans le développement du système agro-industriel qui nécessiterait selon moi un travail à part entière. Toutefois, mes recherches sur le circuit court ont démontré qu'il occupait une place prépondérante dans le développement de ce modèle. Ainsi, j'ai fait le choix d'inclure une suggestion reposant sur la responsabilisation du consommateur.

❖ Bénéfices

D'une manière générale, ce sont les consommateurs qui font le choix de s'approvisionner dans l'un ou l'autre système (agro-industriel ou circuit court). Ce sont donc eux qui régissent la demande et qui permettent aux produits issus du circuit court de trouver ou non des débouchés. La responsabilisation du consommateur dans l'optique de l'orienter vers une alimentation de qualité sous tous les aspects (prix juste, respect des conditions humaines, qualité nutritive, impact écologique...) permettrait de renverser la tendance à l'alimentation pas chère, peu nutritive et exploitant les ressources. Cela se ferait, par conséquent, au profit d'un essor du CC.

❖ Pistes à explorer

Dans l'optique d'une responsabilisation du consommateur, il est particulièrement compliqué de proposer des solutions uniques tant il existe une diversité presque infinie de comportements. Pour cela et afin de garantir une cohérence avec les informations exposées dans ce travail, je n'affirmerai pas proposer des actions concrètes à mettre en place mais plutôt des orientations pour la réflexion portant sur les pratiques du consommateur.

- ⇒ Porter une réflexion sur la priorisation des dépenses et sur ce qui est vraiment nécessaire (Entretien François Sonnet). Cette réflexion doit tant porter sur la disponibilité des produits (a-t-on vraiment besoin d'avoir des fraises toute l'année ?) que sur la part du budget dédiée à l'alimentation (pourquoi dédier 800€ à l'achat du dernier téléphone et pas à une alimentation de qualité ?)
- ⇒ Porter une réflexion sur le prix juste de notre alimentation. Si le CC veut prendre de l'ampleur, il est essentiel que le consommateur comprenne que les prix du

marché ne permettent pas de proposer des aliments de qualité en respectant le producteur. Il serait donc intéressant de questionner la réelle valeur de nos aliments dans une démarche de compréhension de la réalité des producteurs.

4° Optimiser la mutualisation et la collaboration entre les acteurs

❖ Bénéfices

Premièrement, accroître la mutualisation des outils/ressources et la collaboration entre les acteurs permettra de partager et donc diminuer les coûts individuels qui peuvent s'avérer élevés dans une activité en circuit court. Cela aura pour effet de faciliter l'investissement, que ce soit pour l'acquisition de terres, l'installation d'une unité de transformation, le transport...

Deuxièmement, cela permettra aux acteurs de progressivement s'affranchir davantage des chaînes classiques et participera donc au développement d'une offre de proximité essentielle pour réduire les transports et les déplacements.

En plus de permettre le développement d'une offre de proximité, la mutualisation et la collaboration permettra de dimensionner cette offre afin d'atteindre une certaine masse critique essentielle pour être rentable et concurrentiel face au système classique. C'est ainsi que le CC pourra progressivement prendre de l'ampleur et garantir une offre de plus en plus importante et complète.

C'est là aussi un autre avantage de la collaboration entre les initiatives : la possibilité de combiner des modes de ventes. Cela permettra d'accroître la clientèle en touchant différents « types » selon leurs affinités (vente à la ferme, en ligne, par panier...), de proposer une offre plus variée et de diversifier les sources de revenus et de s'assurer ainsi une certaine sécurité financière.

Enfin, c'est également en rapprochant les initiatives et les acteurs que le circuit court pourra s'orienter vers une logique d'économie plus circulaire de par leur complémentarité et l'innovation pouvant émerger d'une réflexion commune (Robinet, 2015).

❖ Pistes à explorer

⇒ Soutenir le développement de hubs logistiques tels que celui sur lequel travaille la CATL. L'essaimage de ce genre de pratiques permettra de créer une multitude de « pôles d'activité » à l'échelle locale permettant de centraliser différents outils et ressources et ainsi structurer au mieux l'offre en filière courte.

- ⇒ Professionnaliser les échanges et collaboration entre les acteurs afin de passer de relations informelles à des relations formelles, structurant ainsi le modèle sur le long terme.
- ⇒ Tirer des leçons de l'organisation logistique du système classique (cfr. Suggestion 2.)

5° Développer ou adapter l'offre de formation et d'accompagnement

❖ Bénéfices

Garantir un accompagnement de qualité et tangible pour les initiatives naissantes en CC, particulièrement au lancement de l'activité qui peut s'avérer éprouvant pour les fondateurs devant soudainement coupler plusieurs métiers, permettrait de soutenir leur développement sur le long terme.

De plus, adapter la formation permettrait également de garantir que les acteurs du circuit court aient en mains les outils nécessaires pour s'engager dans une transition pour plus de durabilité (par exemple le retour vers une agriculture plus manuelle) qui est aujourd'hui pointée comme nécessaire.

❖ Pistes à explorer

- ⇒ Proposer des formations qui couplent une pratique de commercialisation en circuit court avec des pratiques de production/distribution plus raisonnées, ce qui permettrait aux acteurs d'acquérir des compétences globales et pluridisciplinaires. Cela doit toutefois se faire en prenant en compte de manière efficace la charge mentale induite par la diversification des activités en circuit court, sans quoi le risque « d'insatisfaction » au travail suite à l'épuisement pourrait bien contrebalancer les effets positifs (Chiffolleau et al., 2013).
- ⇒ Réintégrer dans le cursus scolaire classique et dans les formations pratiques des méthodes plus artisanales et moins mécanisées afin de réduire la dépendance aux machines et au pétrole dont les stocks diminuent de plus en plus (Antier et al., 2020). Cela permettrait, qui plus est, de favoriser la demande en main d'œuvre mais nécessiterait également de rendre le milieu à nouveau attirant, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.
- ⇒ Recenser les acteurs de soutien existant afin d'analyser au mieux leur offre en termes de formations et d'accompagnement et ainsi déterminer leur rôle dans le développement du circuit court (Entretien Kim Tuts).

6° Garantir la transparence tout au long de la chaîne

❖ Bénéfices

La transparence est essentielle pour garantir une certaine confiance de la part du consommateur. D'une part, une transparence assurée sur les méthodes de production permet de rassurer le consommateur sur la qualité de son produit. D'autre part, exposer de manière claire, complète et explicite la redistribution entre chaque maillon de la chaîne permet de conforter le consommateur dans son achat, il sait où va son argent, et ainsi d'avancer progressivement vers un prix plus juste.

De plus, c'est également la transparence qui permettra de « légitimer » l'activité des distributeurs en démontrant clairement la marge qu'ils perçoivent.

❖ Pistes à explorer

- ⇒ Les pratiques en termes de transparence peuvent et doivent varier selon le modèle de circuits courts afin de respecter au mieux les principes qu'il sous-tend. La vente à la ferme ou au champ permet une transparence pratiquement directe tant sur la perception des marges que sur les méthodes de production. Les points de vente ou magasins de distribution peuvent quant à eux garantir la transparence à travers des pancartes ou des textes de présentation exhaustifs, c'est-à-dire permettant très clairement d'identifier le producteur, ses méthodes... Ce ne sont là que des exemples et chaque implantation est libre d'assurer la transparence comme elle l'entend, dans le respect des principes.

7° Accroître le soutien des autorités

❖ Bénéfices

Le soutien des autorités peut prendre plusieurs formes (comme nous le verrons ici plus bas), et peut dès lors avoir plusieurs points positifs pour le CC.

Tout d'abord, le soutien des autorités permettrait de faciliter l'emploi dans le circuit court, les petites exploitations n'ayant pas toujours les moyens financiers nécessaires pour se permettre d'engager (Capocci, 2014). Cela permettrait dès lors une relocalisation et un accroissement de la main-d'œuvre locale qui détient des savoir-faire locaux. C'est aussi là l'occasion de favoriser l'effet multiplicateur expliqué plus haut dans ce travail.

En soutenant cette relocalisation de la main-d'œuvre et de la production, les autorités seraient également un moteur pour promouvoir l'installation d'une agriculture nourricière plus durable.

Ensuite, les autorités peuvent également jouer un rôle clé dans la diminution de la dépendance des agriculteurs envers le système de financement classique, notamment en revoyant certaines aides financières.

De plus, en jouant sur les régulations de « qualité » des produits, les autorités permettraient de faire de cette qualité la norme et dès lors de rendre l'alimentation saine et durable accessible à toutes et tous puisque étant la plus répandue. Cela favoriserait par conséquent le circuit court déjà engagé dans cette démarche et serait en défaveur de la grande distribution qui serait incapable de proposer cette qualité à un prix abordable considérant le coût des intermédiaires (Entretien Guénaël Devillet).

Enfin, l'allègement de certaines normes sanitaires et hygiéniques permettrait de favoriser des pratiques plus éco-responsables voire innovantes, par exemple l'utilisation du vrac.

❖ Pistes à explorer

- ⇒ Mettre en place un système de subventions à l'emploi dédiées à aider les petites exploitations dans le circuit court (Capocci, 2014).

- ⇒ Établir une régulation plus stricte sur la qualité des denrées alimentaires et ce pour tous les aspects (qualité nutritive, respect de la condition humaine, respect de l'environnement) (Entretien Guénaël Devillet). Une mise en garde doit toutefois être faite sur la récupération de ces régulations par le capitalisme comme ce fut le cas pour le bio. En effet, l'appellation « bio » a progressivement perdu de sa valeur, de ses principes initiaux pour se tourner vers une agriculture toute aussi intensive, exploitant la main d'œuvre... (Bonfond, 2017). Il convient donc que ces nouvelles régulations plus strictes sur la qualité restent objectives, non influencées et dépendantes de la sphère publique dans une logique d'équité entre les acteurs. De plus, c'est une piste qui soulève tout de même une autre question : est-ce qu'une régulation plus stricte suffira à rendre les denrées alimentaires de qualité financièrement accessibles à tous ? À nouveau, nous touchons ici à un problème plus systémique sur lequel le circuit court a peu d'emprise : celui des salaires minimums, aujourd'hui basés sur une consommation alimentaire à bas prix. Bien que les autorités aient un rôle clé à jouer dans ce problème, le résoudre nécessitera surtout des changements conséquents dans l'organisation de notre société (Entretien Christian Jonet).

- ⇒ Renforcer le soutien pour l'acquisition et la mise à disposition des terres, par exemple par un recensement à l'échelle régionale ou nationale des terres inexploitées dans l'optique de favoriser l'installation de nouvelles exploitations

en agriculture raisonnée (Les Greniers d'Abondance, 2020). Ce soutien passe aussi par une réflexion sur l'utilisation des terres inexploitées afin de faire face à leur urbanisation et leur artificialisation au profit d'une activité agricole durable.

- ⇒ Réorganiser les aides financières et subsides à l'agriculture telles que la PAC qui favorisent actuellement les exploitations à très grande échelle (Capocci, 2014), privatisant les terres et empêchant de nouveaux exploitants de s'y installer. C'est également une pratique qui impose aux agriculteurs des investissements conséquents qui doivent dès lors se tourner vers les banques. Revoir ces subsides permettrait donc de réduire la dépendance au système de financement classique.
- ⇒ Revoir et adapter les normes AFSCA, particulièrement pour les petites exploitations qui les jugent trop contraignantes (Capocci, 2014).

5.2. En bref : un modèle à structurer

Pour conclure, il semblerait que le défi principal réside dans la structuration de ce modèle afin de le rendre le plus attrayant possible. Le circuit court étant toujours à un stade assez embryonnaire face à l'étendue du système alimentaire classique (Entretien Christian Jonet), il est essentiel qu'il atteigne une taille suffisante pour être à la fois rentable, concurrentiel et attractif, tout en respectant les valeurs fondatrices (transparence, respect des ressources, prix justes, proximité...), s'il souhaite représenter un réel potentiel de changement dans la société.

Il n'existe pas de schéma unique pour ce changement d'échelle tant le circuit court peut recouvrir de multiples facettes. Pour certaines initiatives, il peut être préférable d'opter pour un changement d'échelle par essaimage, c'est-à-dire lorsque l'organisation d'une structure est reproduite ailleurs sur le territoire. Pour d'autres, ce changement peut se caractériser par une influence politique et médiatique accrue notamment en renforçant ses capacités de lobbying auprès des autorités. Dans tous les cas, comme l'explique bien le Labo de l'ESS dans son rapport de 2015, « *un changement d'échelle réussi suppose la recherche d'une taille optimale et non maximale des structures* » (Le Labo de l'ESS, 2015).

Conclusion

L'objectif de ce travail de fin d'études était d'explorer le modèle alternatif des circuits courts en le confrontant aux limites de notre système alimentaire afin d'évaluer leurs accomplissements, plus particulièrement en région liégeoise.

Ainsi, j'ai tout d'abord posé le contexte de ma recherche qui s'inscrit dans un espace géographique et idéologique issu des deux stages que j'ai pu effectuer durant mon bachelier en Coopération Internationale.

Par la suite, j'ai exposé ma méthodologie qui reposait sur la combinaison de recherches théoriques et d'entretiens pratiques auprès d'un panel diversifié d'acteurs du circuit court liégeois dans le but d'exemplifier mes propos.

C'est dans ce contexte et sous cette méthodologie que j'ai pu réaliser mon travail, et ce en 3 temps.

Dans un premier temps, j'ai apporté une définition claire et affiné la compréhension du « système agro-industriel ». C'est ainsi que j'ai mis en avant 7 défis de ce système présentés sous 3 sphères. Tout d'abord, sous la sphère économique, où j'ai démontré que le système alimentaire a progressivement évolué vers un **système globalisé**, reposant sur des importations et exportations et donc vulnérable aux chocs pouvant impacter la fluidité du marché, mettant à risque la sécurité alimentaire (Dendoncker et al., 2020). J'ai également expliqué la situation de **financiarisation** que connaît aujourd'hui le système alimentaire conventionnel, le rendant aussi vulnérable aux fluctuations du marché financier et aux décisions des actionnaires (Cordier & Gohin, 2014).

Ensuite, sous la sphère sociale, j'ai identifié deux défis : **la précarité socio-économique et alimentaire des producteurs** qui, dans le modèle conventionnel, sont souvent isolés et subissent une pression économique insoutenable induite par le marché mondialisé (Bonfond, 2017), et un problème de **famine/malnutrition** pour près de 925 millions de personnes dans le monde alors que le modèle actuel s'est justement bâti sur la justification du besoin de nourrir le monde (Graziano Da Silva, s. d.).

Enfin, dans la sphère environnementale, j'ai mis en avant 3 défis. Le premier est un **gaspillage alimentaire** de masse avec près de 1/3 de la production annuelle perdue et un impact majeur sur, entre autres, les ressources en eaux, la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre (Stop Food Waste, s. d.). Le deuxième défi reprend des **pratiques agricoles particulièrement polluantes et néfastes** pour les sols et la

biodiversité telles que l'épandage massif de produits phytosanitaires, la monoculture ou encore la déforestation (SPW, s. d.). Le troisième est la **dépendance au pétrole**, une énergie dont les ressources s'amenuisent incontestablement et dont une perturbation dans l'approvisionnement pourrait impacter tout le système alimentaire (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Dans un second temps, je me suis penché sur les circuits courts afin de définir au mieux cette notion parfois réduite à un simple « raccourcissement » de la logistique alors qu'elle défend des revendications bien plus larges, allant d'une plus grande proximité entre les acteurs à la recherche d'un échange économique qui a du sens. Ce sont ces revendications qui permettent d'inscrire le circuit court dans le contexte des « systèmes agro-alimentaires alternatifs » et c'est sous cette définition plus large que j'ai pu confronter le modèle des CC aux défis relevés dans la première partie du développement.

J'ai ainsi pu évaluer leurs accomplissements sous les 3 sphères mentionnées plus haut, tout en veillant à apporter des exemples concrets en région liégeoise. Dans la sphère économique, j'ai expliqué que, face à la globalisation, les circuits courts ont l'avantage d'être naturellement territorialisés et facilitent donc l'ancrage local des activités de production, transformation et transport, permettant aux acteurs de récupérer un certain pouvoir de décision sur leurs pratiques et leur alimentation. Pour ce qui est de la financiarisation du système alimentaire, grâce aux nouvelles relations créées entre les acteurs dans le CC, les producteurs peuvent s'affranchir des prix du marché conventionnel, mutualiser leurs outils afin de réduire les coûts individuels et s'adonner à des pratiques de financement alternatives (coopératives, crowd-funding...).

Concernant la sphère sociale et le problème de précarité des producteurs, le circuit court engendre, généralement, une amélioration des revenus des paysans (de par l'affranchissement des longues chaînes conventionnelles, la diversité des modes de vente, la stabilisation de la relation avec le consommateur...) et de leurs conditions de vie et de travail suite à plus de reconnaissance, de valorisation du métier, d'entraide et de solidarité entre les acteurs. En ce qui concerne le problème de famine et malnutrition, l'avantage premier des circuits courts est qu'ils sont réputés pour garantir une certaine qualité nutritive des denrées. Toutefois, l'accessibilité à toutes et tous reste problématique, tant l'initiative des CC est embryonnaire et cadencée par des problèmes tels que l'accès à la terre ou les salaires assez faibles ne permettant pas une alimentation de qualité.

Pour ce qui est de la sphère environnementale, les circuits courts présentent également des solutions non-négligeables. Premièrement, ils permettent de réduire

drastiquement le gaspillage alimentaire, notamment en favorisant la vente d'aliments ne répondant pas à des critères esthétiques de qualité, ou encore en laissant aux acteurs une plus grande marge de manœuvre, facilitant ainsi l'émergence de solutions innovantes selon les capacités de chacun telles que la vente en flux tendus, la vente en prix libre en conscience ou des « coups de comm producteurs ». Deuxièmement, contrairement au système agro-industriel qui encourage des pratiques agricoles nuisibles, le choix d'une commercialisation en circuit court s'accompagne souvent d'une réflexion ou d'une orientation vers des pratiques de production plus raisonnées, durables et respectueuses de l'Homme et de l'environnement, notamment par souci de cohérence dans les propos. Troisièmement, le circuit court représente une véritable opportunité de réduire l'utilisation et la dépendance envers les énergies fossiles, par exemple grâce au raccourcissement de la chaîne d'approvisionnement qu'il engendre ou encore suite aux nouvelles pratiques qu'il induit qui pourraient aller vers une mécanisation moindre, tout cela à condition de porter une attention particulière à la logistique sous tous ses aspects (stockage, transport, déplacement du consommateur...). Lors de cette analyse, j'ai soulevé certains points à améliorer.

Enfin, dans un troisième temps, j'ai formulé, sur base de mon analyse, des suggestions afin de renforcer les performances du circuit court, en prenant soin de détailler les bénéfices que le CC en retirerait et de proposer certaines pistes pour l'application de ces suggestions. J'en ai identifié sept : 1) Soutenir le modèle de coopérative ; 2) Collaborer et apprendre du système classique ; 3) Responsabiliser le consommateur ; 4) Optimiser la mutualisation et la collaboration entre les acteurs ; 5) Développer ou adapter l'offre de formation et d'accompagnement ; 6) Garantir la transparence tout au long de la chaîne ; 7) Accroître le soutien des autorités.

C'est donc en combinant ces 3 parties que j'ai pu entrevoir une réponse à ma problématique : « *Quels accomplissements des circuits courts alimentaires face au système agro-industriel et comment les renforcer ? Exemple de la dynamique liégeoise* ». En effet, bien que le circuit court fasse aujourd'hui ses preuves et jouisse d'une « popularité » non-négligeable, il reste une solution toujours « embryonnaire » qui doit encore être structurée afin, d'une part, d'éviter l'épuisement des acteurs, et d'autre part, de changer d'échelle pour peser dans la balance face à l'agro-industrie.

En guise de conclusion, je dirais que le modèle promu par les circuits courts n'en reste pas moins un modèle prometteur, comme nous avons pu le constater dans ce travail. De nos jours largement appliqué dans le secteur de l'alimentation, il serait dès lors intéressant, dans l'optique d'un changement plus global de la société, d'étudier l'impact potentiel que ce modèle pourrait avoir s'il venait à être appliqué d'autres secteurs.

Bibliographie

- ADEME. (2017). *Alimentation—Les circuits courts de proximité* (Expertises, p. 8) [Avis de l'ADEME]. ADEME.
- Allen, T., Murray, K. A., Zambrana-Torrel, C., Morse, S. S., Rondinini, C., Di Marco, M., Breit, N., Olival, K. J., & Daszak, P. (2017). Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases. *Nature Communications*, 8(1), 1124. <https://doi.org/10.1038/s41467-017-00923-8>
- Antier, C., Petel, T., & Baret, P. (2020). *État des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière des céréales en Région wallonne* [Étude]. Earth & Life Institute - Université Catholique de Louvain.
- Apaq-W. (s. d.). *Dérivés des céréales en Wallonie | l'Apaq-W*. Apaq-W. Consulté 13 avril 2021, à l'adresse <https://www.apaqw.be/fr/derives-des-cereales-en-wallonie>
- Avisé. (2018, décembre 17). *Alimentation durable et systèmes alimentaires territorialisés*. Avisé - Portail du développement de l'économie sociale et solidaire. <https://www.avise.org/articles/alimentation-durable-et-systemes-alimentaires-territorialises>
- Baret, P. (2020, juin). *Belle rencontre avec Philippe Baret* [Télévision du Monde]. <https://tdm-asbl.be/productions/belle-rencontre-avec-philippe-baret/>
- Bettinelli, M. (2020, avril 19). *Comment l'humanité déclenche des pandémies (comme le Covid-19)*. https://www.youtube.com/watch?v=O0NUFPT7rag&ab_channel=LeMonde
- Bondiaux, C. (2018). Retour de l'enquête d'évaluation des pertes alimentaires chez les agriculteurs et artisans-transformateurs wallons. *Itinéraire Bio*, 43, 13-14.
- Bonfond, O. (2017). Agriculture & Alimentation—Souveraineté alimentaire pour tous les peuples. In *Il faut tuer TINA* (p. 275-306). Éditions du Cerisier.
- Bricas, N., Lamine, C., & Casabianca, F. (2013). Agricultures et alimentations : Des relations à repenser ? *Natures Sciences Sociétés*, 21(1), 66-70. Cairn.info. <https://doi.org/10.1051/nss/2013084>
- Brut. (2018). *Le désarroi du monde agricole dans le monde*. https://www.youtube.com/watch?v=bZdtYGr2ejE&ab_channel=Brut
- Burlet, C. (2019). *La vigilance au menu—Les risques que l'agro-industrie doit identifier*. CCFD - Terre Solidaire.

Capocci, H. (2014). *Des circuits courts pour changer le monde ? Potentialités et limites des circuits courts en tant qu'outil de changement social* [Analyse]. Entraide & Fraternité.

Chartier, L. (2015). Les agriculteurs : Des précaires invisibles. *Pour*, 225(1), 49-59. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pour.225.0049>

Chiffolleau, Y. (2008). Chapitre 1. Les circuits courts de commercialisation en agriculture : Diversité et enjeux pour le développement durable. In *Les circuits courts alimentaires* (p. 19-30). Éducagri éditions; Cairn.info. <https://www.cairn.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782844447104-p-19.htm>

Chiffolleau, Y. (2019). *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*. Érès; Cairn.info. <https://www.cairn.info/les-circuits-courts-alimentaires--9782749262345.htm>

Chiffolleau, Y., Akermann, G., & Canard, A. (2017). Les circuits courts alimentaires, un levier pour une consommation plus durable ? Le cas d'un marché de plein vent. *Terrains & travaux*, 31(2), 157-177. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/tt.031.0157>

Chiffolleau, Y., Gauche, A., & Denis, O. (2013). *Impacts sociaux des circuits courts alimentaires sur les exploitations agricoles* [Étude]. INRA-UMR Innovation & Trame. <https://mrepaca.fr/wp-content/uploads/2019/02/IMPACTS-SOCIAUX-DES-CC.pdf>

Collectif Nourrir Liège. (2021). *Nourrir Liège 2021*. https://nourrirliege.be/wp-content/uploads/2021/04/Programme-Nourrir-liege-2021_compressed.pdf

Cordier, J., & Gohin, A. (2014). Quel impact des nouveaux spéculateurs sur les prix agricoles ? Une analyse empirique des fonds d'investissement. *Économie rurale*, 343(5), 29-51. Cairn.info. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4437>

De Schutter, O. (2020). *La « juste transition » dans la relance économique : Éliminer la pauvreté dans les limites des ressources de la planète* (p. 17-19) [Rapport d'activité]. ONU. <https://undocs.org/fr/A/75/181>

Decamp, C. (2013). *Les circuits courts solidaires et durables en Wallonie*. CREDAL CONSEIL.

Dendoncker, N., Frison, C., Hermesse, J., Loodts, N., Stevens, R., & Van Dyck, B. (2020). *Covid-19 et Sécurité alimentaire*.

Deverre, C., & Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 317, 57-73. <https://doi.org/10.4000/economierurale.2676>

Dion, C. (2015, novembre 11). *Demain* [Documentaire].

- Dupont, G. (2009, décembre 11). Pourquoi le monde gaspille autant de nourriture. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/12/11/nourriture-jetee-recoltes-perdues-enquete-sur-le-grand-gachis-alimentaire_1279206_3244.html
- Fournier, S., & Touzard, J.-M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : Un atout pour la sécurité alimentaire? *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1), Article Volume 14 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.14840>
- Goffin, S. (2018). Le gaspillage alimentaire : Quoi ? Combien ? *Itinéraire Bio*, 43, 11-12.
- Goffin, S., Beudelot, A., & Hellin Frédérique. (2014). Qu'est-ce qu'un circuit court ? *Itinéraire Bio*, 17, 8-10.
- Graziano Da Silva, J. (s. d.). *Nourrir la planète de manière durable*. Nations Unies; United Nations. Consulté 23 mars 2021, à l'adresse <https://www.un.org/fr/chronicle/article/nourrir-la-planete-de-maniere-durable>
- Larochette, B., & Sanchez-Gonzalez, J. (2015, octobre 9). *Cinquante ans de consommation alimentaire : Une croissance modérée, mais de profonds changements*. Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769#titre-bloc-12>
- Larousse, É. (s. d.). *Définitions : Financiarisation - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 22 mars 2021, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/financiarisation/10910402>
- Le Labo de l'ESS. (2015). *Les Circuits Courts Économiques et Solidaires* [Publications]. Le Labo de l'ESS. <https://www.avise.org/ressources/les-circuits-courts-economiques-et-solidaires>
- Leonard, V. (2010, décembre 8). *Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts*. Colloque « Les circuits courts en Région wallonne : échanges et réflexions », Gembloux. <http://hdl.handle.net/2268/81836>
- Les Greniers d'Abondance. (2020). *Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle territoriale* (N° 1; p. 175).
- Les Petits Producteurs*. (s. d.). Les Petits Producteurs. Consulté 4 avril 2021, à l'adresse <https://lespetitsproducteurs.be/cooperative/>
- Marechal, G., & Spanu, A. (2010). Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement? *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 59.
- ONU. (2015, décembre 14). *La population*. <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/population/index.html>

Partager C'est Sympa. (2020, mai 7). *La « Pénurie » Alimentaire*. <https://www.youtube.com/watch?v=1uUAtUu3RCI>

Paturel, D., Marajo-Petizon, É., & Chiffolleau, Y. (2015). La précarité alimentaire des agriculteurs. *Pour*, 225(1), 77-81. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pour.225.0077>

PNUD. (s. d.). *Objectif 12 : Consommation et production responsables*. UNDP. Consulté 20 mars 2021, à l'adresse <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-12-responsible-consumption-and-production.html>

Posca, J. (2013, février 7). Qu'est-ce que la financiarisation de l'économie? *IRIS*. <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-la-financiarisation-de-leconomie>

Rastoin, J.-L. (2012). L'industrie agroalimentaire au cœur du système alimentaire mondial. In *Regards sur la terre* (Pierre JACQUET, Rajendra K. PACHAURI et Laurence TUBIANA, p. 275-285).

Rastoin, J.-L. (2018, mars 22). *Les limites du système agroindustriel* [Millénaire 3]. <https://www.millenaire3.com/Interview/Les-limites-du-systeme-agroindustriel>

Rastoin, J.-L., & Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Éditions Quæ; Cairn.info. <https://www.cairn.info/le-systeme-alimentaire-mondial--9782759206100.htm>

Robinet, A. (2015). *CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES - Enjeux économiques et perspectives pour les territoires*. Pour la Solidarité.

Rousseau, N. (2019, avril 25). Aux origines du gaspillage alimentaire. *Fondation Louis Bonduelle*. <https://www.fondation-louisbonduelle.org/2019/04/25/origines-gaspillage-alimentaire/>

Schlich, E., Biegler, I., Hardtert, B., Luz, M., Schröder, S., Schroeber, J., & Winnebeck, S. (2006). La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : Un essai de comparaison. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 53(53), 111-120.

Service Public Wallonie. (2016). *2ème Stratégie Wallonne de Développement Durable*.

Sonkin, F. (2020, avril 7). *Recipe for disaster : The IMF and World Bank's role in the financialisation of food and agriculture*. Bretton Woods Project. <https://www.brettonwoodsproject.org/2020/04/recipe-for-disaster-the-imf-and-world-banks-role-in-the-financialisation-of-food-and-agriculture/>

SOS Faim & Îles de Paix. (2020). *Le paradoxe de la faim*. https://www.youtube.com/watch?v=gQX7gOMR4bw&ab_channel=SOSFaim

SPW. (s. d.). *Alimentation durable | Le développement durable en Wallonie*. Service Public Wallonie SPW. Consulté 13 mars 2021, à l'adresse <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation>

SPW & IWEPS. (2020). *Où en est la Wallonie par rapport aux Objectifs de Développement Durable ? Bilan des progrès* [Bilan]. Service Public Wallonie.

Stop Food Waste. (s. d.). *The Environmental Impact of Food Waste*. *Stop Food Waste*. Consulté 25 mars 2021, à l'adresse <https://stopfoodwaste.ie/resource/the-environmental-impact-of-food-waste>

Tchak ! (2020, avril 14). « Le Covid-19 montre l'urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires ». *Tchak !* <https://tchak.be/index.php/2020/04/14/le-covid-19-montre-lurgence-de-relocaliser-des-maintenant-les-systemes-alimentaires/>

Annexes

ANNEXE 1

“ VOUS AVEZ DIT ALIMENTATION DURABLE ? ”

DES IMPACTS QUI FÂCHENT

ENVIRONNEMENT

- 3x le transport alimentaire entre 1975 et 1995
- 17% le nombre d'espèces végétales Les engrais azotés sur prairie même en faible quantité font chuter de
- 1/3 des impacts environnementaux sont dus à l'alimentation
- 10% dus à l'agriculture



SOCIAL

- 62% du risque de maladie de Parkinson chez les personnes exposées professionnellement aux insecticides ou aux herbicides
- 1/3 des personnes sont en surpoids ou obèses
- Dans le monde 7/10 des personnes qui ont faim sont agriculteurs

DES ACTIONS QUI APPAISENT

ALIMENTATION ÉCONOMIQUE

- Choisir des produits fairtrade
- Opter pour des circuits courts
- Manger des produits de saison
- Consommer de l'eau du robinet est 1000x plus écologique !
- 100 à 300x moins cher



ALIMENTATION SAINES

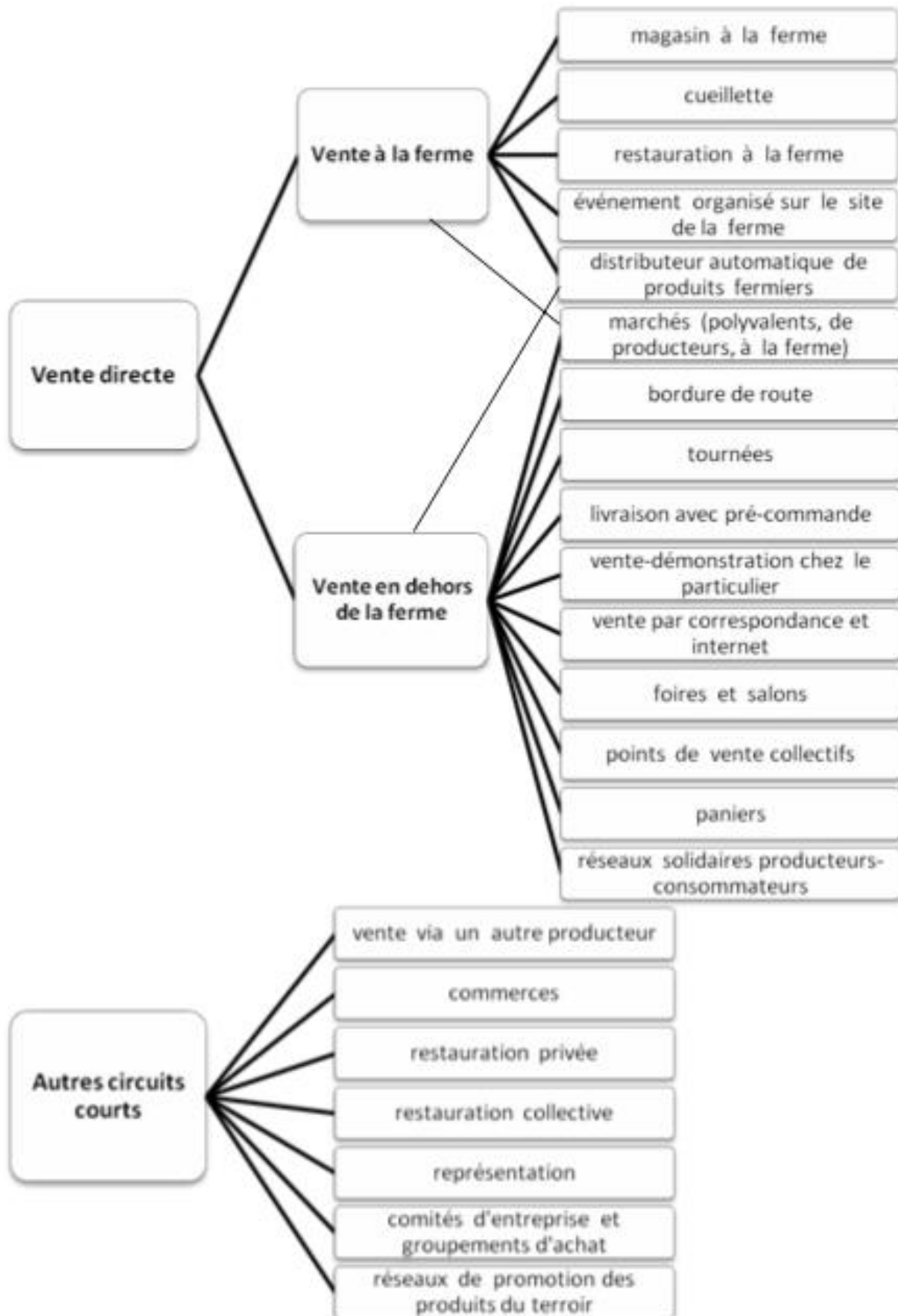
- Attention à l'équilibre dans l'assiette. Recommandations pour un adulte :
- +/- 100g viande
- +/- 200g légumes
- 100 à 200g féculent
- Penser de temps en temps aux alternatives végétales

ALIMENTATION ÉCOLOGIQUE

- Acheter des poissons uniquement de la liste verte*
- Privilégier une agriculture biologique
- Jeter mains, conserver mieux
- Faire soi-même et congeler au lieu de jeter



ANNEXE 2



ANNEXE 3

Canevas d'entretien – Producteurs/Distributeurs en Circuit Court

Questions

- 1) Pouvez-vous décrire brièvement votre activité ainsi que les motivations qui vous ont poussé à vous lancer et qui continuent à vous animer aujourd'hui ?
- 2) Pouvez-vous décrire au mieux le mode commercialisation que vous avez choisi (nombre d'intermédiaires, fonctionnement...) ? :
 - Pourquoi ce choix ?
 - Quel constat en faites-vous aujourd'hui (points positifs + points à améliorer) ?
- 3) Quelle est votre perception du circuit court ?
- 4) Pour chaque défi identifié dans ma première partie, pourriez-vous :
 - Expliquer comment, selon vous, le circuit court permet d'améliorer la situation ou au moins d'y faire face ?
 - Identifier les potentiels aspects du circuit court qui, selon vous, pourraient être renforcés pour améliorer ses performances.
- 5) Comment les défis mentionnés sont-ils pris en compte dans votre activité ?
- 6) Selon-vous, est-ce imaginable de généraliser la pratique de commercialisation en CC dans l'optique d'un remplacement total du système agro-industriel ? Notamment en termes d'approvisionnement et de sécurité alimentaire ?

ANNEXE 4

Canevas d'entretien – Chercheurs/Acteurs associatifs

Questions

- 1) Pouvez-vous décrire brièvement votre parcours ?
- 2) Quelle est votre perception du modèle agro-industriel, avec ses bienfaits et ses défis ?
- 3) Quelle est votre perception du circuit-court ? Comment définiriez-vous ce modèle ?
- 4) Pour chaque défi identifié dans ma première partie, pourriez-vous :
 - Expliquer comment, selon vous, le circuit court permet d'améliorer la situation ou au moins d'y faire face ?
 - Identifier les potentiels aspects du circuit court qui, selon vous, pourraient être renforcés pour améliorer ses performances.
- 5) Selon vous, comment va évoluer le circuit court (co-habitation avec le système classique, transformation mutuelle, renversement...)
 - Est-ce imaginable de généraliser la pratique de commercialisation en CC dans l'optique d'un remplacement total du système agro-industriel ? Notamment en termes d'approvisionnement et de sécurité alimentaire ?
- 6) Quelle est votre perception du « dynamisme » du circuit court en région Liégeoise ? Quelles sont les revendications derrière son développement ?